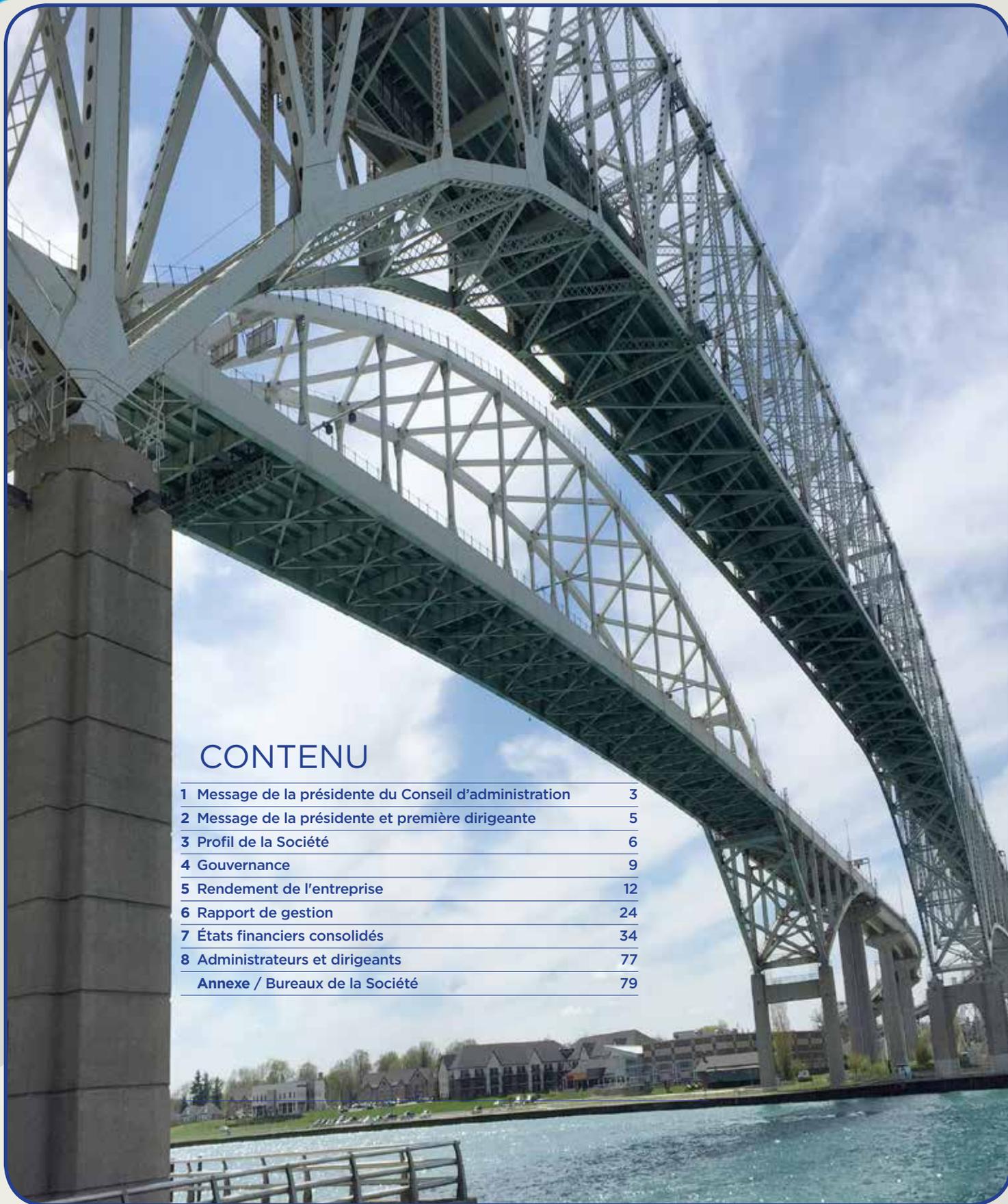




SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

RAPPORT | 2016-2017
ANNUEL



CONTENU

1	Message de la présidente du Conseil d'administration	3
2	Message de la présidente et première dirigeante	5
3	Profil de la Société	6
4	Gouvernance	9
5	Rendement de l'entreprise	12
6	Rapport de gestion	24
7	États financiers consolidés	34
8	Administrateurs et dirigeants	77
	Annexe / Bureaux de la Société	79

1 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les ponts suscitent une vaste gamme d'émotions. Pour certains, ils sont simplement un moyen de parvenir à leurs fins, un lien utilitaire menant d'un endroit à l'autre. Pour d'autres, ils offrent un passage vers de nouvelles possibilités et destinées. À la Société des ponts fédéraux (SPFL), nous sommes des gens de ponts. Nous sommes imprégnés de tous ces sentiments et les vivons personnellement tous les jours. Nous visons à accomplir nos objectifs de gestion de l'infrastructure pour lesquels nous sommes mandatés de façon minutieuse afin d'ouvrir de nouveaux horizons et de nouvelles possibilités pour le Canada, pour ses citoyens et pour ses entreprises.

En tant que porte d'entrée au commerce international, les activités commerciales de la SPFL permettent d'évaluer la santé de l'économie canadienne. Notre succès dépend des augmentations ou des diminutions du nombre de passage aux ponts internationaux. Alors que le marché global a continué de fléchir légèrement en 2016, le déclin a ralenti, laissant entrevoir des perspectives un peu plus optimistes. Une reprise économique semble imminente. Nous surveillons de près le trafic afin de mieux positionner la Société pour réagir aux conditions du marché. D'une année à l'autre, grâce à une gestion active des flux de trafic et des droits de péage, la SPFL augmente progressivement sa part de marché, et le pont Blue Water maintient sa position de deuxième passage commercial le plus achalandé entre le Canada et les États-Unis.



Connie Graham
Chairperson

Nous nous attendons à ce que le contexte opérationnel de la Société continue d'évoluer. L'économie canadienne a commencé à montrer des signes de reprise et de stabilité, mais la valeur du dollar canadien est encore volatile. Par ailleurs, le premier partenaire commercial du Canada vit un cycle de changements et d'incertitude. Nous croyons qu'en mettant l'accent sur l'amélioration du développement commercial et la gestion des relations avec la clientèle, la SPFL pourra rapidement s'adapter à l'évolution du marché.

Le Conseil d'administration croit que l'équipe de direction oriente la Société dans la bonne direction. Cette perspective repose sur l'évaluation de la mise à niveau du crédit à long terme de la SPFL et de la cote de dette non garantie de premier rang à « A » par Standard & Poor's Financial Services LLC. La situation financière globale de la SPFL est positive et continue de s'améliorer. Les perspectives de S&P montrent que l'agence de notation financière s'attend à ce que l'ensemble du trafic de la SPFL demeure relativement stable et que le poids de sa dette continue à diminuer au cours des deux prochaines années.

Le développement de la nouvelle société d'État fusionnée depuis 2015, la SPFL, se poursuit à un rythme vigoureux. Nous nous concentrons à finaliser le remplacement de l'infrastructure frontalière Canada/États-Unis, à moderniser nos activités commerciales par la transformation numérique, à offrir aux voyageurs un service à la clientèle efficace et convivial ainsi qu'à favoriser la croissance professionnelle continue et le développement du talent du personnel de la SPFL.

Connie Graham, présidente du conseil d'administration



Le pont Blue Water à Point Edward, relie les deux rives de la rivière St. Clair à l'embouchure du Lac Huron



2. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE

La Société des ponts fédéraux Limitée contribue à instaurer un système de transport efficace et favorise des échanges commerciaux fructueux pour le Canada en offrant une infrastructure sûre et sécuritaire nécessaire aux déplacements des personnes et des biens en appui au commerce transfrontalier. Dans le présent rapport annuel, nous mettons en évidence les réalisations notables de la SPFL au cours du dernier exercice financier. Alors que l'année précédente a été dédiée à l'évaluation de ce que l'organisation fusionnée pourrait et devrait être, l'année 2016-2017 a été consacrée à définir les priorités et à investir dans l'avenir.

Chaque pont est le reflet de son patrimoine unique et présente des caractéristiques permettant de renforcer l'ensemble des ponts. Nous mettons en place les meilleures pratiques et jetons les bases permettant d'atteindre une efficacité opérationnelle dans l'entreprise qui favorisera notre croissance. Pendant que mon équipe réalise notre plan d'entreprise, nous orientons nos efforts dans quatre grands secteurs d'activité. Ces secteurs sont :

- La gestion rigoureuse des ponts;
- L'intensification de la gestion des sources de revenus;
- L'amélioration continue des services commerciaux et frontaliers; et,
- La progression continue vers l'efficacité opérationnelle.

On note des progrès tangibles sur la réalisation de grands projets d'immobilisations d'une valeur supérieure à 200 \$, qui sont sur la bonne voie. À Sault Ste. Marie, l'honorable Marc Garneau, ministre des Transports, est venu visiter le pont international et les nouvelles installations qui auront une incidence durable sur cette communauté. Les grands projets de construction au pont international de la voie maritime ont fait place à une infrastructure moderne et efficace pour assurer la fluidité du trafic. La modernisation des installations au point d'entrée de Lansdowne progresse bien. La gestion rigoureuse des ressources et la modernisation des infrastructures établiront les assises vers l'objectif ultime, soit l'autonomie financière.

La SPFL continue d'atteindre ses objectifs stratégiques et tactiques. Comme le révèlent les indicateurs clés de rendement, la SPFL a réalisé d'importants progrès dans les secteurs en lien avec la fusion et la gouvernance. Les facteurs de risque sont connus, structurés et maîtrisés. La consolidation des procédures, la résolution de problèmes d'automatisation des péages non résolus à plusieurs passages et l'amélioration de l'engagement de la clientèle se poursuivront au cours de l'année à venir. Toutes ces actions favoriseront le bien-être financier à long terme.

Au cours de la dernière année, la SPFL a vu ses revenus de péage croître principalement en raison d'une augmentation du nombre de passages. La reprise après la récession de 2008 semble enfin s'être concrétisée. La SPFL fait toujours face à des défis résultant de la disparité des taux de change et des facteurs économiques régionaux aux passages du pont international de Sault Ste. Marie, du pont international de la voie maritime et du pont international des Mille-Îles. La Société vise à atténuer ces effets régionaux en gérant ses ressources et en collaborant avec ses partenaires. À l'opposé, les répercussions financières sont largement compensées par la grande fiabilité du pont des Mille-Îles et la forte croissance du trafic commercial au pont Blue Water.

La mise en service par étapes de nouvelles et vastes installations au pont de Sault Ste. Marie et au pont des Mille-Îles, servant principalement à l'Agence des services frontaliers du Canada, a mobilisé d'importants efforts en matière de coordination, de formation et de ressources. La SPFL a reçu des crédits parlementaires en appui à ces importants investissements en immobilisations. Une budgétisation prudente et une réduction des coûts ont été mises en place, car on prévoit que les ressources nécessaires pour exploiter ces installations frontalières seront trois fois plus importantes en 2018 que celles requises pour les bâtiments d'origine.



Micheline Dubé
Présidente et première dirigeante



Cette année, la SPFL a fermement établi ses bases. L'équipe a accompli d'importantes réalisations en harmonisant toutes les couches opérationnelles de la société, y compris les politiques de péage, les inspections de pont, la gestion de projet, la rémunération et les conditions d'emploi, et ce, tout en favorisant le bien-être physique et mental de tous les employés. Fait non moins important, nous avons établi en décembre un cadre de paix sociale solide au pont Blue Water à Point Edward et avons obtenu l'engagement du personnel en menant à bien la négociation d'une convention collective. L'amélioration et l'harmonisation ont été au cœur de nos processus et de nos politiques. Tout en respectant la diversité de nos équipes et de nos installations, nous avons réalisé de grands progrès pour unifier nos activités grâce à une approche de gestion de portefeuille consolidée.

Au cours des dernières années, le renouvellement de notre mandat n'aurait pas pu se réaliser de façon aussi efficace et efficiente sans la collaboration active de nos partenaires internationaux et des opérateurs de ponts. La SPFL souhaite reconnaître l'aide inestimable reçue dans la planification, l'exploitation et l'exécution de ses plans à tous les passages provenant notamment des entités suivantes :

- L'International Bridge Administration;
- Le Michigan Department of Transportation;
- La Thousand Islands Bridge Authority; et
- La Saint Lawrence Seaway Development Corporation.

Les vagues résultant de la fusion de 2015 se sont transformées en ondulations. La SPFL est en bonne position pour se tourner vers l'avenir. Au fur et à mesure que l'économie canadienne montre des signes de reprise et de stabilité, la SPFL se prépare pour l'optimisation de la sûreté, de la sécurité, de la durabilité et de la capacité de l'exploitation des ponts à l'avantage du Canada.

Micheline Dubé, Présidente et première dirigeante

En 2016, dans le cadre du Projet de réaménagement de l'esplanade canadienne à Sault Ste. Marie, la SPFL a décidé de nommer son nouveau bâtiment de service à la mémoire de James L. M^cIntyre, président de longue date de la Sault Ste. Marie Bridge Authority et président de la St. Mary's River Bridge Company. James L. M^cIntyre est décédé de façon inattendue en février 2015.

Photos de gauche à droite: Natalie Kinloch, chef des finances et des opérations présente les membres de la famille M^cIntyre et d'autres invités, Micheline Dubé, présidente et première dirigeante pose devant le nouveau bâtiment avec Rick Talvitie, administrateur du conseil d'administration de la SPFL, et Micheline Dubé rend hommage à James L. M^cIntyre

3 PROFIL DE L'ENTREPRISE

3.1 CONTEXTE

La Société est responsable des intérêts fédéraux canadiens de quatre des onze ponts internationaux situés en Ontario, et son siège social est situé à Ottawa, en Ontario.

Les responsabilités et alliances de la SPFL sont variées et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. La SPFL est propriétaire d'actifs et elle assure la supervision à l'égard de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets d'investissements en immobilisations.

La forme actuelle de la SPFL est issue d'une fusion effectuée le 27 janvier 2015 avec la Société du pont de la rivière Ste. Marie, anciennement une filiale en propriété exclusive, et le 1^{er} février 2015 avec l'Administration du pont Blue Water, une autre société d'État mère. La SPFL a également été autorisée en vertu du projet de loi C4, Loi no 2 sur le Plan d'action économique de 2013 à fusionner avec sa dernière filiale, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (CPVIM). La fusion se produira lorsque Transports Canada aura signé une entente avec le partenaire international.



1 PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE
Relie Sault Ste. Marie (Ontario) à Sault Ste. Marie (Michigan)

2 PONT BLUE WATER
Relie Point Edward (Ontario) à Port Huron (Michigan)

3 PONT DES MILLE-ÎLES
Relie Lansdowne (Ontario) à Alexandria Bay (New York)

4 PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME
Relie Cornwall (Ontario) à Rooseveltown (New York)

La structure organisationnelle qui suit permet à la SPFL de gérer tous les ponts au sein d'un portefeuille, partageant ainsi le personnel, l'expertise, le soutien aux infrastructures, les revenus, les frais et les meilleures pratiques grâce à un cadre administratif commun qui est bénéfique pour les quatre actifs.

	Pont international de Sault Ste. Marie	Pont Blue Water	Pont international des Mille-Îles	Pont international de la voie maritime
PROPRIÉTÉ DE LA SPFL	50 % du pont; 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée	50 % de chacun des ponts jumeaux; 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée	100 % du pont canadien; 50 % du pont Rift; 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée	100 % du pont du chenal nord; 100 % de l'esplanade des douanes canadiennes et de la voie internationale; 32 % du pont du chenal sud
PARTENAIRES ÉTRANGERS	Michigan Department of Transportation	Michigan Department of Transportation	Thousand Islands Bridge Authority, une société d'intérêt public de l'État de New York en vertu de la Public Authorities Law	Saint Lawrence Seaway Development Corporation; une agence du United States Department of Transportation
EXPLOITANTS DES PONTS	International Bridge Administration, une unité administrative distincte du Michigan Department of Transportation, aux pouvoirs délégués par la Sault Ste. Marie Bridge Authority, elle-même une entité constituée par le Michigan Department of Transportation, et par la SPFL	Partie canadienne : SPFL; Partie américaine : Michigan Department of Transportation	Thousand Islands Bridge Authority	Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée, une société d'État canadienne affiliée
STRUCTURE DE GOUVERNANCE	Huit administrateurs, dont quatre Américains nommés par le gouverneur du Michigan et quatre Canadiens nommés par la SPFL	Huit administrateurs, dont quatre Américains nommés par le gouverneur du Michigan et quatre Canadiens nommés par la SPFL Partie canadienne : SPFL; Partie américaine : Michigan Department of Transportation	Un président américain ainsi que six administrateurs nommés par le Jefferson County : trois Américains et trois Canadiens (recommandés par la SPFL)	Huit administrateurs nommés par la SPFL, quatre Canadiens et quatre Américains (recommandés par la Saint Lawrence Seaway Development Corporation)

3.2 MANDAT

Le mandat de la SPFL, approuvé par le ministre des Transports et établi dans la convention de fusion dûment ratifiée des anciennes sociétés, consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et structures associées soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les responsabilités ou activités de la Société se limitent à ce qui suit :

- a) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés avec ces ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- b) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon que le gouverneur en conseil peut l'estimer, aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer;
- c) Les entreprises ou autres activités accessoires aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, envisagées au paragraphe (a) ou (b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

3.3 ORIENTATION STRATÉGIQUE

La mission, la vision et les piliers de la SPFL définissent le cadre de l'orientation stratégique de la Société tel qu'il a été approuvé par les membres du Conseil d'administration.

3.3.1 Mission

La SPFL est une société d'État responsable du contrôle de la participation fédérale canadienne dans quatre ponts internationaux entre le Canada et les États-Unis.

3.3.2 Vision

La SPFL vise à optimiser la sûreté, la sécurité, la viabilité et la capacité des ponts à l'avantage du Canada tout en servant le public voyageur avec efficacité et respect.

3.3.3 Piliers

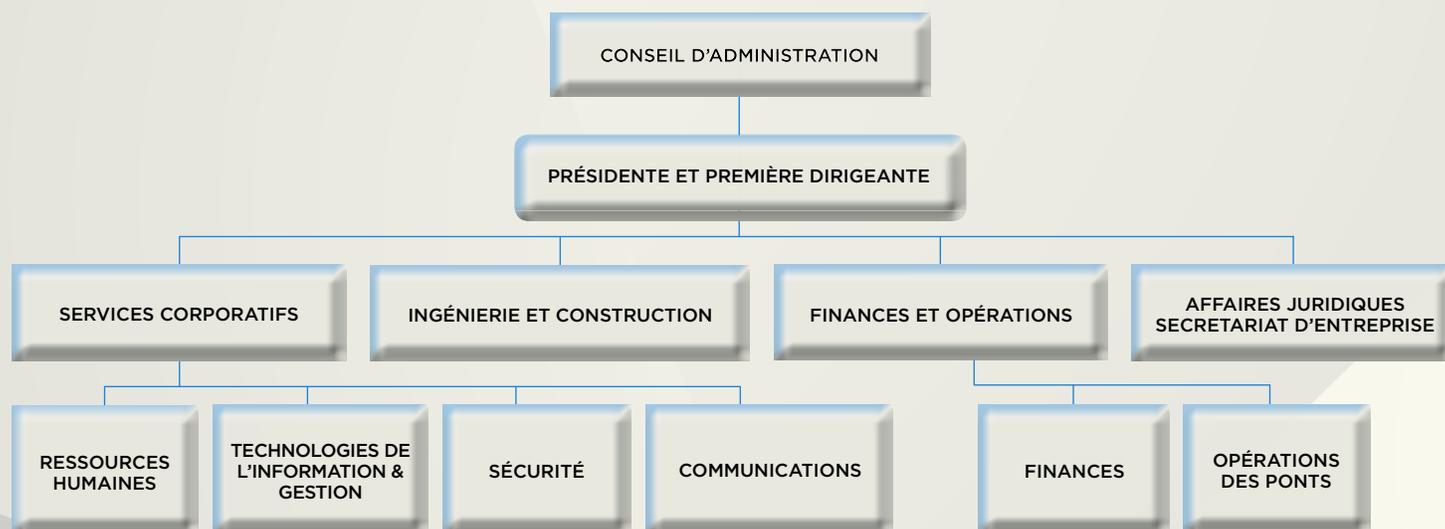
La SPFL s'acquittera de sa mission selon cinq piliers clés :

Une organisation fonctionnant selon une approche unifiée de gestion de portefeuille et un modèle de gouvernance robuste;

- Une organisation fonctionnant selon une approche unifiée de gestion de portefeuille et un modèle de gouvernance robuste;
- L'administration des ponts, avec l'accent mis sur la sûreté, par l'entremise d'un programme d'inspections indépendantes, de programmes appropriés d'immobilisations, ainsi que la prestation d'un excellent service à la clientèle;
- L'utilisation efficace de la technologie, par l'utilisation de plateformes communes permettant d'assurer l'efficacité des opérations et l'exactitude de l'information, gérées de façon à limiter les risques et les coûts qui y sont associés;
- La durabilité des opérations, de l'entretien et de l'administration par une approche commune des produits, la priorisation des placements, l'optimisation des taux et la limitation des coûts;
- Une saine gouvernance de la Société par l'entremise d'une structure optimisée avec les capacités et les compétences requises, ainsi que de solides relations avec les intervenants.

4 GOUVERNANCE

À titre de société d'État, la SPFL est dirigée par un Conseil d'administration et doit rendre des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.



4.1 AUTORITÉS LÉGISLATIVES

La SPFL est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et est mandataire de Sa Majesté; elle est issue de la fusion de l'ancienne entreprise, également connue sous le nom de La Société des ponts fédéraux Limitée, avec plusieurs autres ponts.

Les fusions ont contribué pour beaucoup à régler les problèmes de gouvernance de longue date, permettant ainsi d'augmenter la concentration et améliorer la responsabilité à l'égard des ponts internationaux.

4.2 COMPTES À RENDRE AU PUBLIC

La SPFL est dirigée par un Conseil d'administration, qui doit rendre compte de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. La présidente et première dirigeante est également membre du Conseil et lui rend compte de la gestion courante et du rendement de la Société, en plus d'aider le Conseil à jouer son rôle de surveillance.

4.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPFL

Le Conseil de la SPFL est composé de sept administrateurs, dont la présidente du Conseil, ainsi que la présidente et première dirigeante. La présidente du Conseil, ainsi que la présidente et première dirigeante sont nommées par le gouverneur en conseil en vertu de la section 105 de la LGFP. Les administrateurs, sauf la présidente du Conseil et la présidente et la première dirigeante, sont nommés par le ministre avec l'accord du gouverneur en conseil.

Le Conseil établit les objectifs et l'orientation de l'entreprise, exerce une bonne gouvernance, suit de près ses résultats financiers, approuve les budgets et les états financiers, approuve des politiques et des règlements, nomme les administrateurs canadiens aux conseils des sociétés internationales ou en recommande la nomination, en plus de veiller à ce que les risques soient déterminés et gérés.

À l'heure actuelle, le Conseil est appuyé dans son rôle et ses responsabilités par le comité des finances et de la vérification en vertu de la loi, ainsi que par un comité de gouvernance, politiques et ressources humaines.

Le Conseil a instauré une charte pour chacun des comités permanents ainsi que des lignes directrices opérationnelles qui régissent les activités de chaque comité. Le Conseil peut mettre sur pied d'autres comités au besoin pour l'aider à assumer ses responsabilités.

4.4 COMITÉS

4.4.1 Comité des finances et audit

Mandat: Selon les fonctions décrites dans la Loi sur la gestion des finances publiques, le comité des finances et audit (CFA) supervise et formule les recommandations soumises au Conseil dans les domaines de normes d'intégrité et de comportement, de la présentation de l'information financière, des pratiques de contrôle de gestion, de la gestion des risques et des besoins en assurance.

Le comité est chargé d'émettre des recommandations au Conseil à l'égard des états financiers, de la vérification interne de la Société et du rapport annuel du vérificateur de la Société. Le CFA est également responsable d'émettre des recommandations au Conseil à l'égard d'un examen spécial, ainsi que sur les plans et les rapports qui en découlent. Le comité exécute d'autres fonctions que lui attribue le Conseil et qui font partie des règlements administratifs de la Société.

Membres : Le comité est formé de trois administrateurs nommés par le Conseil, dont l'un est nommé à la présidence du comité. La présidente du Conseil est également membre du comité et nommée d'office, sans droit de vote.

4.4.2 Comité de gouvernance, politiques et ressources humaines

Mandat : Le mandat et les lignes directrices opérationnelles du comité ont été entérinés et approuvés par le Conseil. Ce comité aide le Conseil à superviser la gouvernance de la Société, les politiques et l'infrastructure du Conseil, ainsi que les ressources humaines. Le rôle du comité est d'appuyer le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités en effectuant une vérification des questions faisant partie de son champ de compétence. Son rôle ne consiste pas à accorder des approbations, mais plutôt à émettre des recommandations au Conseil à l'égard des approbations que celui-ci doit donner.

Membres : Ce comité est composé d'au moins deux membres du Conseil qui ont été nommés par le Conseil sur recommandation de la présidente du Conseil. Un des membres est désigné par le Conseil comme étant le président du comité, sur recommandation de la présidente du Conseil. La présidente du Conseil est également membre du comité et nommée d'office, sans droit de vote.

4.5 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le gouverneur en conseil détermine la rémunération de la présidente et des autres membres du Conseil, ainsi que celle de la présidente et première dirigeante. La rémunération de la présidente et des autres membres du Conseil est conforme aux lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État et à l'article 108 de la LGFP. La présidente obtient une avance annuelle allant de 6 400 \$ à 7 500 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$ pour assister

aux réunions de la SPFL et de ses comités, alors que les autres membres du Conseil obtiennent une avance annuelle allant de 3 200 \$ à 3 800 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$. Les membres du Conseil sont remboursés pour les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, incluant les déplacements, l'hébergement et les repas.

Les conditions d'embauche de la présidente et première dirigeante sont énoncées dans les Conditions d'emploi et avantages sociaux particuliers aux personnes nommées par le gouverneur en conseil à des postes à temps plein. L'échelle salariale de la présidente et première dirigeante (PPD3) est de 179 200 \$ à 210 800 \$. Celle-ci n'obtient aucune indemnité quotidienne pour assister aux réunions du Conseil. Le gouverneur en conseil peut également accorder à la présidente et première dirigeante une rémunération au rendement atteignant 15 pour cent de son salaire de base, en fonction du degré de réalisation de ses principaux objectifs de rendement, selon ce que détermine le Conseil.

La rémunération des membres de la haute direction repose sur les échelles salariales des cadres supérieurs (EX) au gouvernement.

4.6 CODE DE CONDUITE

La Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (LPPFDAR) est entrée en vigueur le 15 avril 2007. Cette loi a pour but d'encourager les employés du secteur public, y compris ceux des sociétés d'État et des autres organismes publics, à se manifester s'ils ont des raisons de croire que des actes répréhensibles graves se sont produits et de les protéger contre toutes représailles s'ils devaient agir ainsi. La Loi oblige notamment à donner rapidement au public un accès aux renseignements portant sur des cas fondés d'actes répréhensibles découlant d'une divulgation en vertu de la LPPFDAR. La Société doit plus précisément décrire l'acte répréhensible commis, les recommandations présentées à la première dirigeante, ainsi que les mesures correctives prises par cette dernière.

Le Conseil a approuvé un code des valeurs et d'éthique qui détermine les valeurs de la SPFL, son engagement à l'éthique et les comportements attendus de tous ses employés dans leurs relations avec leurs collègues, le public, et autres entités gouvernementales ou externes. Le code est signé chaque année par tous les employés dans le cadre de leur évaluation de rendement.

La Société adhère entièrement à l'esprit de la LPPFDAR et n'a reçu aucune plainte jusqu'ici.

4.7 GESTION DU PORTEFEUILLE

La Société a adopté une stratégie de gestion de portefeuille pour accomplir son mandat. La Société n'est pas un portefeuille de sociétés, mais plutôt une société d'État mère chargée de surveiller un portefeuille d'actifs fédéraux utilisés afin d'atteindre les objectifs stratégiques publics. Les principaux éléments de la stratégie de gestion de portefeuille à mettre au point (une

partie des éléments parallèlement à l'intégration des anciennes sociétés et une partie après l'intégration de celles-ci) comprennent :

- o Des fonds excédentaires aux besoins de fonctionnement utilisés pour réinvestir dans les immobilisations de l'ensemble du portefeuille de ponts afin d'appuyer les objectifs stratégiques publics;
- o Des revenus gérés de façon centralisée, chaque pont étant considéré comme un centre de coûts, y compris une répartition appropriée des services organisationnels;
- o Des dépenses d'exploitation et d'entretien de chaque pont qui sont établies en fonction de politiques uniformes;
- o Le développement d'un plan d'immobilisations intégré à long terme pour s'appuyer dans la définition des priorités en matière d'immobilisations et dans l'élaboration du budget annuel des immobilisations; et,
- o Des services internes partagés

La constitution de la nouvelle SPFL offre une occasion unique d'évaluer toutes les possibilités, à la fois en adoptant de meilleures pratiques et une approche globale commune à l'égard du portefeuille et en déterminant les meilleures opportunités stratégiques.

4.8 RÉGIME DE VÉRIFICATION

Le régime de vérification est constitué de vérifications externes et internes. Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue une vérification annuelle des états financiers consolidés afin de confirmer qu'ils reflètent adéquatement les résultats d'exploitation et la situation financière, et que les opérations ont été menées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et à la partie X de la LGFP. Le Bureau du vérificateur général du Canada procède aussi à un examen spécial au moins une fois tous les dix ans pour confirmer que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources financières, humaines et matérielles sont gérées efficacement et que les opérations de l'entreprise sont efficaces.

Le régime de vérification interne vise à renforcer la responsabilisation, la gestion des risques, la gestion des ressources et la bonne gouvernance en veillant à ce que la vérification interne constitue un élément clé de la gouvernance. Des plans pluriannuels de vérification sont élaborés pour déterminer les secteurs de risques clés communs à tous les ponts. Le régime de vérification actuel se concentre sur la prévention de la fraude, l'éthique, les mesures de contrôle internes, ainsi que les politiques et les pratiques en matière d'échange de devises.



Pont Blue Water à Point Edward

5 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

Nous sommes dans le domaine des ponts internationaux et des infrastructures transfrontalières. Nous faisons face à une complexité inhérente à l'exploitation et à la gestion de ces structures, puisqu'elles traversent les limites de provinces et d'états, ainsi que la frontière canado-américaine. La frontière internationale nous force à fournir et à maintenir un réseau étendu de structures associées aux fonctions transfrontalières, comme les douanes et l'immigration, de même que les activités associées à l'exécution de la loi en matière d'inspection des aliments, comme les douanes et l'immigration, de même que les activités associées à l'exécution de la loi en matière d'inspection des aliments.

De plus, la SPFL travaille en étroite collaboration avec ces intervenants et avec les communautés avoisinantes pour assurer l'efficacité de toutes les traversées. Il s'agit notamment de partenaires fédéraux comme TC, les organismes centraux, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), les gouvernements et organismes provinciaux et municipaux, les Premières nations, les organismes d'application de la loi, les syndicats, ainsi que les intervenants d'urgence. Par ailleurs, nous collaborons sur le territoire américain avec le service américain des douanes (U.S. Customs and Border Patrol), les gouvernements et organismes américains au niveau national et local. Nous collaborons avec nos partenaires américains et coordonnons nos efforts pour assurer la fluidité du trafic international de façon sécuritaire, efficace et fiable. Ce processus nécessite des communications fréquentes, la définition d'une interprétation commune, ainsi qu'une capacité de réaction aux situations imprévues pouvant se présenter dans un milieu frontalier qui est dynamique.

Nous devons également veiller à ce que l'exploitation de nos ponts, les décisions stratégiques et les projets obtiennent l'appui de la clientèle des ponts et celui des communautés où ils sont situés. L'Amérique du Nord se dirige rapidement vers des modèles non monétaires pour le paiement de péages, forçant ainsi la SPFL à aller au-devant de leur flux technologique afin d'assurer l'efficacité continue de ses opérations. Nous nous efforçons d'améliorer notre engagement envers la communauté, ainsi que nos communications au moyen de médias sociaux interactifs sur notre site Web pour nous assurer de connaître les préoccupations de la communauté et d'y répondre, tout en



Marcus Eidenier, gestionnaire des actifs au pont international de Sault Ste. Marie inspecte les travaux sur les appareils d'appuis en acier à 120 pieds au-dessus du sol (photo gracieuseté de l'IBA)

veillant à ce que notre engagement et notre contribution envers les ponts internationaux soient compris de façon claire.

5.1 EXPLOITATION, INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS ET PROJETS SPÉCIAUX

En sa qualité d'intendant de quatre ponts internationaux du Canada, la SPFL doit investir prudemment dans l'entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet de ponts et d'esplanades. Le résumé qui suit fournit une évaluation par emplacement de l'état des ponts et des grands projets envisagés et réalisés. La portée globale des projets supplémentaires à plus long terme est en cours d'examen pour reconformer les priorités et fournir une répartition ciblée du financement à long terme.

L'article 6 de la *Loi sur les douanes* oblige la Société à fournir, équiper et entretenir, à ses frais, les locaux et autres installations nécessaires pour les douanes et pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Une disposition semblable de la *Loi sur la protection des végétaux* et la *Loi sur la santé des animaux* prévoit le même soutien pour l'Agence canadienne

Réparation d'un appareil d'appui en acier au pont international de Sault Ste. Marie. Le pont est soulevé avec trois vérins hydrauliques de 50 tonnes (photo gracieuseté de l'IBA)



d'inspection des aliments (ACIA) basée aux passages frontaliers terrestres.

La Société est tenue de fournir ces installations aux agences situées à ses traversées en utilisant les revenus que génère la Société. Historiquement, la Société n'a pas eu à payer les coûts pour des installations à Cornwall. À l'occasion toutefois, le gouvernement fédéral approuve des crédits en capital pour les grands projets d'intérêt national. La construction des nouvelles installations à Sault Ste. Marie et à Lansdowne s'effectue grâce au financement du gouvernement fédéral.

5.2 PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE

La présente section donne des renseignements concernant les programmes et les priorités uniques au pont de Sault Ste. Marie



5.2.1 GESTION DES ACTIFS

État et entretien du pont (activité continue) : Les conclusions de l'inspection annuelle indiquent que le pont est généralement en bon état. Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année. Les travaux d'entretien prévus pour les cinq prochaines années comprennent la peinture du pont et le remplacement des têtes de plaques coulissantes sur les travées de l'arche. Un programme de gestion et d'inspection des actifs a été mis sur pied afin de déceler et faire le suivi des travaux d'entretien en cours et des investissements en immobilisation.



Réaménagement de l'esplanade canadienne (achèvement prévu le 31 mars 2018) : Ce projet de 51,6 M\$ a été mis en route en 2009 et les travaux sont financés par le fonds pour les ports d'entrée et les passages frontaliers. Il inclut l'agrandissement et le réaménagement de l'esplanade existante des douanes canadiennes au pont international, une nouvelle installation de déchargement commercial de l'ASFC, une l'installation connexe de traitement des voyageurs, ainsi que la construction d'une troisième voie qui permettra d'inspecter les autobus. L'implantation de nouvelles technologies appuiera l'utilisation des programmes pour grands voyageurs NEXUS et FAST. Le projet inclut également la construction d'un bâtiment pour une nouvelle boutique hors taxes et pour les opérations de courtage.

Le projet avance bien. La première phase comprenait l'acquisition de propriétés financées par le propriétaire, la construction d'un garage d'entretien et d'une nouvelle boutique hors taxes, des travaux d'infrastructures civiles, ainsi que la démolition des immeubles acquis. Le garage d'entretien est utilisé comme emplacement secondaire temporaire pour permettre à l'ASFC d'effectuer des inspections. Le contrat final, qui comprend la construction du bâtiment du trafic de l'ASFC, de l'immeuble commercial et de lieux de travail environnants, a été octroyé en avril 2015 à un montant de 33 M\$. Le nouveau bâtiment opérationnel a été ouvert le 18 septembre 2016 et la construction du bâtiment commercial est en cours.

Dans le cadre de ce projet, la SPFL fournit également les 1,5 M\$ nécessaires à l'ASFC pour satisfaire ses besoins en matière de contrats de location, de mobilier et de main-d'œuvre, exigences s'ajoutant au projet actuel qui est financé par un accord de contribution au coût de 51,6 M\$.



Peinture du pont (activité prévue) : La méthodologie et le calendrier final pour la peinture sont assujettis à une revue et découlent de l'essai de la nouvelle technologie employée pour cette activité. Le projet conjoint de travaux de peinture s'échelonnait sur plusieurs années. Estimé à une valeur de 10,8 M\$, ce projet est financé par les revenus des propriétaires.

Photos (gauche) vue aérienne de la nouvelle esplanade des douanes ddu pont international de Sault Ste. Marie et (ci-dessus) vue du projet de recouvrement de l'arche en cours

5.2.2 Production de recettes

L'exploitant du pont revoit les droits de péage deux fois par année le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre, pour tenir compte de changements dans les taux de change et dans les facteurs économiques. Les hausses opérationnelles des droits de péage sont prévues tous les cinq ans.



Les revenus supplémentaires pour cet emplacement proviennent des frais associés au permis accordé pour exploiter la boutique hors taxes.

De façon générale, les aspects du plan d'entreprise liés à la production de recettes découleront des activités associées à la gestion des relations avec la clientèle et d'efforts accrus en matière de développement commercial et de marketing.



5.2.3 Soutien aux services commerciaux et frontaliers

Les travaux de réaménagement de l'esplanade ont fourni un cadre de discussions permanentes entre les intervenants stratégiques locaux et visent l'objectif général d'améliorer le soutien aux services commerciaux et frontaliers.

L'ouverture du nouveau bâtiment opérationnel de l'ASFC et les travaux de génie civil associés marquent l'achèvement d'une phase importante du projet de réaménagement. Une fois terminées, les nouvelles installations de l'esplanade de l'ASFC seront trois fois plus importantes que les installations actuelles et fourniront de nouvelles technologies qui favoriseront l'utilisation de programmes de voyageurs fréquents.

Les nouvelles installations contribueront de façon significative et permanente à sécuriser et protéger le pont, ainsi qu'à renouveler l'infrastructure frontalière. La prochaine étape du projet, qui comprend les installations commerciales de l'ASFC et le reste des travaux de génie civil, se poursuivra jusqu'en mars 2018.

5.3 PONT BLUE WATER

La présente section donne des renseignements concernant les programmes et les priorités uniques au pont Blue Water.



5.3.1 Gestion des actifs

État et entretien du pont ou des ponts (activité continue) : La réfection de la première travée des ponts jumeaux a eu lieu en 1997, et la deuxième travée a été ouverte la même année. Des inspections annuelles effectuées aux deux ponts confirment que la travée canadienne est en bon état et que certains travaux initialement prévus pour cette année peuvent être reportés. Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année. Voici les grands projets prévus pour les cinq prochaines années :

Plan directeur du pont Blue Water :



Le maintien à jour du plan directeur des actifs est un élément clé du programme de gestion et de développement continu des infrastructures à cet emplacement. En 2009-2011, le centre administratif du pont Blue Water a été construit, les installations d'inspection primaires et secondaires de l'ASFC et les installations d'inspection de l'ACIA ont été réaménagées, alors que l'accès routier menant à l'esplanade, la signalisation et les services publics connexes ont été améliorés.

En 2013, le plan directeur a été mis à jour par l'ancienne APBW à la suite de consultations auprès des intervenants. Le plan comprenait la deuxième phase visant le développement éventuel de l'esplanade principale du pont canadien. Estimée à une valeur de 125 M\$, la deuxième phase d'aménagement proposée comprend des voies primaires et secondaires pour l'ASFC ainsi qu'une voie permettant l'inspection des autobus, la perception et la gestion des péages, ainsi que les services d'échange de devises. La conception prévoit un bâtiment de services pour les visiteurs, situé de sorte qu'il accueille autant les visiteurs venant de l'Est ou de l'Ouest que le trafic local. Par ailleurs, un complexe à deux étages héberge le personnel administratif associé aux péages et aux devises, en plus d'offrir des possibilités de location d'espaces pour des commerces de détail. Le plan prévoit deux autres agrandissements du bâtiment de services pour les visiteurs, comme les justifient les demandes des voyageurs et l'intérêt du secteur privé à louer les espaces pour le commerce de détail.

Le présent plan directeur a fait l'objet d'une mise à jour à la fin de 2016 à partir de renseignements colligés depuis 2013 et de renseignements tirés de sondages sur le trafic et sur l'économie. Ses recommandations sont actuellement à l'étude.

Cinq éléments clés ont été définis comme prioritaires à partir du plan directeur initial et sont actuellement budgétisés dans le cadre du présent plan d'entreprise :

1. Une bretelle d'accès d'urgence;
2. L'amélioration des bancs de charge des génératrices de l'esplanade afin de répondre aux besoins électriques en cas d'urgence;
3. La démolition de l'ancien bâtiment administratif et la création d'une aire de stationnement pour véhicules commerciaux;
4. L'élargissement de la bretelle d'accès à la rue Front; et,
5. La construction d'un carrefour giratoire pour améliorer la gestion du trafic en prévision d'une future aire de repos pour les visiteurs.

5.3.2 Production de recettes



La SPFL examine les droits de péage tous les deux ans le 1er avril et le 1er octobre, pour tenir compte des changements dans les taux de change et dans les facteurs économiques. Les hausses opérationnelles des droits de péage sont basées sur l'ensemble des besoins en immobilisations de la Société et sur les besoins à l'égard du remboursement de la dette.

5.3.3 Jetons

Cet emplacement est l'un des derniers qui continuent d'utiliser les jetons comme mode de paiement. En général, ces jetons étaient destinés aux grands voyageurs ou aux gens qui se rendent au travail tous les jours. Bien que ce programme de paiement était abordable pour les particuliers, il était cependant fort coûteux à administrer. La SPFL honorera les jetons en circulation déjà achetés tout en mettant fin à la vente de nouveaux jetons. Lorsque le système de péage automatisé sera en fonction, la SPFL implantera un système alternatif de comptes autogérés comportant des cartes de paiement sans contact.



5.3.4 Services du bureau de change

Le bureau de change installé au pont Blue Water vise deux objectifs : i) la production de recettes pour assurer la durabilité de l'infrastructure et des opérations, et ii) la diversification de l'offre de produits et services aux clients du pont.



Le bureau de change répond désormais à la définition d'entreprise de transfert de fonds ou de vente de titres négociables aux fins de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Ainsi, depuis 2008, il s'est vu dans l'obligation de s'enregistrer auprès du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Afin de se conformer aux exigences du CANAFE, il est nécessaire de maintenir un certain nombre d'obligations en matière d'enregistrement, de politiques, de processus et de rapports.

5.4 PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

La présente section donne des renseignements concernant les programmes et les priorités uniques au pont des Mille-Îles.



5.4.1 Gestion des actifs

État et entretien du pont ou des ponts (activité continue) :

Les conclusions de l'inspection annuelle indiquent que le pont est généralement en bon état. Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année. Les travaux d'entretien et les réparations prévus pour les cinq prochaines années sont la réfection des piles en béton du pont canadien et le réasphaltage au garage d'entretien canadien.

Réfection du port d'entrée de l'ASFC à Lansdowne (achèvement prévu au 31 mars 2018) :



En service depuis les années 1950, ce port d'entrée est considéré comme une priorité dans le Plan d'action Par-delà la frontière d'avril 2013 conclu entre le Canada et les États-Unis. Ainsi, des travaux de modernisation et d'agrandissement des installations de l'ASFC seront entrepris. Les éléments principaux comprennent :

- La démolition des lignes d'inspection primaires (LIP), de l'immeuble principal de l'ASFC, de l'entrepôt commercial d'inspection et des installations secondaires d'inspection;
- La construction de nouvelles LIP, d'espaces de bureaux, ainsi que d'installations secondaires dédiées aux inspections commerciales;
- Des améliorations à la configuration de la route et aux itinéraires routiers; et
- La construction d'un petit bâtiment de services publics, d'un garage d'entreposage et d'installations de courtage.

Un projet de réfection d'une valeur de 60 M\$ a débuté en 2014. Les contrats pour les travaux de dynamitage, pour la construction du bâtiment de services et pour les installations commerciales temporaires ont été terminés. Le contrat pour la construction du bâtiment opérationnel et l'édifice commercial de l'ASFC a été accordé, et la mobilisation du personnel de construction a commencé. On estime que le projet sera terminé en 2017-2018.



Réfection des piles 10, 12 et 13 (planification) : La réfection des piles en béton a eu lieu en 2000. Dans le cadre des inspections du pont effectuées au cours des dernières années, les conclusions confirment que les piles 10, 12 et 13 sont dans un état acceptable, mais qu'elles montrent des signes de détérioration en surface. Une étude exhaustive des travaux de réfection recommandés pour ces piles a été effectuée en 2014. Évalué à 2,2 M\$, le contrat de réfection des piles a été amorcé et les travaux devraient se terminer en 2017-2018.



Cérémonie pour l'ouverture partielle du port d'entrée de Lansdowne en construction depuis 2014



Thye Lee, vice-président, Ingénierie par intérim, accompagné de Shawn Hoag, directeur de l'ASFC lors de la cérémonie d'ouverture

5.4.2 Production de recettes

Les droits de péage sont revus par l'exploitant du pont sur une base mensuelle pour tenir compte de changements dans les taux de change et dans les facteurs économiques. Les hausses opérationnelles des droits de péage sont basées sur l'ensemble des besoins en immobilisations de la Société en coordination avec le partenaire américain.

Le projet de mise à niveau de l'infrastructure des péages au pont des Mille-Îles comprend le remplacement du système de péage informatisé existant dans toutes les voies de péage des esplanades canadiennes et américaines. Afin de réaliser ce projet, il est nécessaire de moderniser l'ensemble de l'infrastructure existante. À la suite d'une étude de faisabilité, le meilleur système de péage en fonction des tarifs antérieurs à la technologie existante serait le système E-ZPass. Compte tenu du statut du partenaire américain, la TIBA, une entité du Jefferson County situé dans l'État de New York, le système donne la possibilité de se joindre au système de la New York State Thruway afin de réaliser des économies d'échelle. Le nouveau système permet aux voyageurs du secteur commercial de gérer directement leur compte de péage en ligne et les voyageurs peuvent se connecter à partir d'un compte partout dans l'Est des États-Unis.

Le projet d'infrastructures civiles des deux côtés du pont Canada-États-Unis est financé conjointement, et la part de la SPFL est estimée à 2,6 M\$.

5.4.3 Soutien aux services commerciaux et frontaliers

Les travaux de réaménagement du complexe douanier fourniront un cadre de discussions permanentes entre les intervenants stratégiques locaux et visent l'objectif général d'améliorer le soutien aux services commerciaux et frontaliers. Une fois terminées, les nouvelles installations du complexe douanier de l'ASFC seront trois fois plus importantes que les installations actuelles et fourniront de nouvelles technologies qui favoriseront l'utilisation de programmes de voyageurs fréquents. Les nouvelles installations contribueront de façon significative et permanente à sécuriser et protéger le pont, ainsi qu'à renouveler l'infrastructure frontalière. L'achèvement des installations principales est prévu pendant l'été 2017, et les travaux se poursuivront jusqu'en mars 2018.



Vue aérienne du port d'entrée de Lansdowne

5.5 PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME

La présente section donne des renseignements concernant les programmes et les priorités qui ne concernent que le pont de la voie maritime.



Pont du chenal nord reliant la ville et l'île de Cornwall

5.5.1 Gestion des actifs

État du pont ou des ponts et entretien : Le pont du chenal nord est nouvellement construit et a ouvert en 2014. Quant à lui, le pont du chenal sud est jugé en bon état selon les rapports d'inspection annuels des parties canadienne et américaine du pont.

Pont du chenal nord (achèvement prévu au printemps 2017) :

Ce projet de 74,8 M\$ comprend la construction d'un nouveau pont à travée basse, la démolition de la travée du chenal nord du pont international de la voie maritime, et des améliorations à l'infrastructure connexe. Le nouveau pont et les postes de péage ont été ouverts au trafic en janvier 2014. Parallèlement, nous avons fourni des services de gestion de projet et de construction pour le point d'entrée temporaire financé par l'ASFC. Les travaux de démolition de haute technicité du vieux pont à travée haute ont débuté au milieu de 2014 et se sont achevés en 2016.



Pavage de l'avenue Brookdale

Le contrat final pour le réaligement de l'avenue Brookdale, ainsi que les améliorations nécessaires des approches et l'alignement final des voies d'accès prévus dans les engagements fédéraux envers la Ville de Cornwall et le Conseil des Mohawks d'Akwesasne ont fait l'objet d'un appel d'offres au printemps 2016. Ce contrat nécessitait la signature d'une entente avec la Ville de Cornwall pour l'intégration de mises à niveau des infrastructures des collecteurs d'eaux pluviales et du réseau d'aqueduc pour la chaussée réalignée. L'ensemble du projet a été achevé en décembre 2016. Les travaux de pavage et de paysagement se termineront au printemps 2017 conformément aux procédures d'exploitation normalisées.

Voie internationale (4 M\$ - 2017-2019) : Propriété de la SPFL, la voie internationale se trouve en territoire canadien et s'étend du pont international du chenal nord au pont international du chenal sud, à Cornwall, formant ainsi le pont international de la voie maritime.

L'évaluation environnementale a été lancée dans le but de permettre de terminer le projet. Les travaux de réfection de la chaussée incluent la reconfiguration de l'approche du pont du chenal nord et celle du pont du chenal sud, ainsi que la modernisation des infrastructures.



Vue d'une portion de la voie internationale

5.5.2 Production de recettes



À l'heure actuelle, la filiale CPIVM est à peine rentable. Bien que le Conseil d'administration de la CPIVM participe de très près à la gestion du budget et des résultats réels de cette entité, ce pont est confronté à des défis posés par des ententes gouvernementales historiques qui accordent le passage gratuit à la communauté mohawk (en 2016-2017, les recettes de péage non perçues s'élevaient à environ 5 M\$) et par la chute importante du nombre de déplacements transfrontaliers en raison de la baisse de la valeur du dollar canadien et des défis

économiques de la région. Pour l'instant, la Société prévoit d'atteindre le seuil de rentabilité au cours des prochaines années, malgré la mise en application de mesures de compression budgétaire en cours d'année.



Poste de péage au pont du chenail nord

L'exploitant du pont revoit régulièrement les droits de péage à ce pont pour tenir compte des changements dans les taux de change ainsi que des pressions concurrentielles dans la région. Les hausses opérationnelles supplémentaires des droits de péage ne sont pas réalisables puisque les droits de péage actuels atteignent déjà la limite de la capacité de payer des utilisateurs et de la communauté. Cette situation se reflète clairement dans l'effet des changements de droits de péage sur les ponts.

5.5.3 Soutien aux services commerciaux et frontaliers



Vue aérienne du port d'entrée de Cornwall

Les travaux de construction ont fourni un cadre de discussions permanentes entre les intervenants stratégiques locaux et visent l'objectif général d'améliorer le soutien aux services commerciaux et frontaliers. Le pont de la voie maritime est le plus complexe à gérer d'un point de vue opérationnel, car non seulement il relie deux pays, mais il traverse également une réserve autochtone qui s'étend sur deux provinces et un état. Toutes les activités entreprises à cet endroit doivent tenir compte des préoccupations des autochtones.

5.6 SERVICES CORPORATIFS

Avec la fusion maintenant derrière nous, l'intégration des fonctions des services corporatifs continue de jouer un rôle clé dans la réalisation de gains d'efficacité tout en appuyant les opérations. Le dernier exercice financier a connu des succès dans la définition de nos pratiques commerciales et la façon dont nous soutenons nos employés.

Du point de vue de la technologie de l'information (TI), l'infrastructure informatique de la Société est centralisée à notre emplacement de Point Edward. Cela constitue l'épine dorsale d'un environnement informatique cohérent qui permet une plateforme partagée pour les systèmes d'entreprise. En 2016/17, en plus de la capacité matérielle et logicielle partagée, le système financier a été mis à niveau vers un système unique pour tous les sites. Des plans sont en cours pour l'adoption de systèmes unifiés de ressources humaines et de gestion de l'information.

Dans le but d'intégrer la main-d'œuvre, un plan pluriannuel a été lancé, sous la bannière de l'Initiative de modernisation et d'intégration des ressources humaines. L'objectif de l'initiative était d'aligner les politiques de rémunération et de ressources humaines dans l'organisation pour introduire conceptuellement une philosophie «Une Société, une équipe». En juillet 2016, le salaire des employés non représentés a été normalisé en fonction de l'étude approfondie et des recommandations d'une firme de conseil en gestion globale dont la réputation est considérée comme la référence dans ce domaine d'expertise. Les plans de renouvellement des prestations de retraite et de groupe sont prévus pour l'automne 2017.

En ce qui concerne notre personnel syndiqué, une convention collective a été signée en décembre 2016. Malheureusement, un conflit avec le syndicat sur les salaires et les avantages a entraîné une interruption du travail de trois semaines. La direction et les employés non représentés ont été redéployés à des rôles opérationnels pour maintenir le pont Blue Water (Point Edward) pleinement opérationnel. La convention collective et l'Initiative de modernisation et d'intégration des ressources humaines assureront la stabilité du travail jusqu'en novembre 2019.

La Société s'est également engagée à promouvoir le bien-être des employés et la santé mentale dans le milieu de travail, a présenté un bulletin d'information sur les employés et des employés reconnus aux divers événements de reconnaissance et d'appréciation des employés.

5.7 ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Voici les objectifs de l'entreprise, ses stratégies et les indicateurs de rendement par activité qui devaient être atteints en 2016-17.

Programme 1 – Gestion des actifs

Objectif	Indicateurs de rendement	Calendrier	Situation
1. Atténuer les risques en procédant à des inspections périodiques des ponts, effectuer toutes les réparations de moindre envergure dans le cadre du financement accessible, déterminer les besoins de réfection à long terme et établir les priorités.	Présenter les résultats du programme de vérification et des réparations effectuées à chaque pont	Une fois par année	Objectif réalisé. Inspections effectuées aux quatre ponts. Tous jugés en bon état avec travaux d'entretien effectués au besoin. Rapports d'inspection soumis à Transports Canada.
	Rapports officiels sur les risques auxquels sont exposés les actifs dans le contexte de la gestion des risques d'entreprise (GRE)	Une fois par année	Objectif réalisé. Risques pour les actifs évalués une fois par trimestre. Rapports d'inspection présentés au Conseil d'administration.
2. Développer un programme de gestion des actifs.	Établissement d'un inventaire complet des actifs.	2016-17	En cours.
	Inspection et validation de la durée de vie utile de chaque actif, y compris les interventions périodiques nécessaires	2016-18	Engagement envers l'objectif. Actuellement à l'étape de planification.
	Sélection et implantation d'un système de gestion des actifs aux fins de collecte et d'analyses de données, ainsi que de production de rapports concernant les immobilisations	2017-19	Engagement envers l'objectif. Actuellement à l'étape de planification.
	Établissement d'un plan de gestion des actifs à long terme	2018-19	Engagement envers l'objectif. Actuellement à l'étape de planification.
3. Améliorer la capacité électronique et l'automatisation des systèmes de péages aux ponts internationaux.	Mettre en place des systèmes de péage électronique sur les ponts internationaux comme suit : • Blue Water	2015-17	Objectif partiellement réalisé. Équipement en place dans toutes les voies. Systèmes d'arrière-boutique fonctionnels. Correction des écarts entre les logiciels pour assurer leurs pleines fonctionnalités.
	• Mille-Îles	2016-17	En cours. Travaux d'infrastructure de perception des péages entamés. Implantation du nouveau logiciel de perception des péages reportée en 2018-19 en raison du prix élevé inattendu des offres reçues.
4. Réaliser les grands projets financés par le gouvernement pour la construction de ponts internationaux dans les délais et sans dépassement de coûts.	Sault Ste. Marie : Réfection du complexe douanier (51,6 M\$)	2013-18	En cours. Le projet respecte les échéances et le budget. Achèvement des travaux du bâtiment opérationnel de l'ASFC, du garage d'entretien et de la boutique hors taxes..
	Mille-Îles : Réfection de l'installation de l'ASFC (60 M\$)	2014-18	En cours. Le projet respecte les échéances et le budget. Bâtiments de services publics et de services achevés, bâtiment principal érigé et travaux de génie civil bien avancés.
	Cornwall : Pont du chenal nord (74,8 M\$)	2014-17	En cours. Terminé en grande partie. Les éléments de l'aménagement paysager qui dépendent de la météo seront livrés au début de l'exercice financier 2017.

Programme 2 – Production de recettes

Objectif	Indicateurs de rendement	Calendrier	Situation
1. Standardiser les politiques sur les droits de péage et les règles opérationnelles dans le portefeuille.	Progression vers une standardisation	Une fois par année	En cours. Harmonisation de toutes les politiques en fonction des variations des taux de change.
	Développement et mise en place d'un programme de vérification interne systématique	2017-18	En cours. Engagement envers l'objectif. Lié à la finalisation du projet de logiciel de perception des péages.
2. Examiner les méthodes de prestation de services du bureau de change et leur robustesse.	Maintien de la conformité aux exigences du CANAFE pour le bureau de change.	Une fois par année	Objectif réalisé.
3. Examiner les occasions de production de recettes pour aider à financer les besoins en investissements à long terme	Ajouts de loyers ou de locations de toutes les installations situées sur les esplanades de ponts	2016-18	En cours. Les contrats de location admissibles ont été renouvelés.
	Recherche de nouvelles sources de revenus	Une fois par année	En cours. Des ressources ont été affectées à la gestion des activités associées à la diversification des revenus.

Programme 3 – Appui aux services commerciaux et frontaliers

Objectif	Indicateurs de rendement	Calendrier	Situation
1. S'assurer que les programmes de sécurité sont en place à tous les postes internationaux	Examens des programmes de sécurité de tous les emplacements; conformité aux exigences de la LPTI	Une fois par année	Objectif réalisé.
2. Améliorer la préparation aux situations d'urgence.	Revue des plans de gestion des urgences à chaque emplacement	Une fois par année	Objectif réalisé.
	Élaboration d'un plan de gestion stratégique des urgences	2016-17	En cours. Le nouveau plan stratégique de gestion des urgences constituera la base d'un plan stratégie plus vaste.
3. Répondre aux besoins des partenaires fédéraux, l'ASFC et l'ACIA.	Fourniture des services nécessaires en vertu de la loi pour permettre à l'ASFC et l'ACIA d'atteindre leurs objectifs associés aux frontières	Une fois par année	Objectif réalisé. Les deux nouvelles installations ont été complétées à Sault Ste. Marie et au pont des Mille-Îles. Soutien et entretien fournis en continu aux installations permanentes à trois ponts internationaux.

Programme 4 – Services internes

Objectif	Indicateurs de rendement	Calendrier	Situation
1. Établir un cadre de politiques commun.	Inventaire des services internes et les politiques, processus et systèmes achevés et le plan d'intégration établi	2015-17	Objectif réalisé.
	Intégration des politiques, des processus et des systèmes de tous les services internes (RH, finances, technologies de l'information)	2015-17	En cours. Infrastructure informatique et systèmes de rémunération achevés en grande partie. Mise en œuvre du plan d'intégration des finances avancée. Revue des avantages sociaux des employés en cours.
2. Opérer la fusion de la façon annoncée dans le projet de loi C-4 – <i>Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013</i> .	Négociation d'un accord international et exécution de la fusion avec la CPIVM (en fonction des discussions binationales de TC)	À déterminer	Objectif non réalisé. Subordonné à un accord conclu avec le partenaire américain pour cet emplacement, la SLSDC. Transports Canada mène les discussions bilatérales fédérales.
3. Améliorer les communications avec les intervenants pour s'assurer de tenir les usagers bien au fait des changements administratifs, de l'avancement des travaux et des répercussions sur le trafic en utilisant les médias sociaux et autres outils de communication	Refonte complète du site Web	2016-17	Intégration de base du site Web terminée. Renouvellement complet du site prévu pour l'an prochain
	Collecte de données sur le nombre de visiteurs et d'abonnés aux médias sociaux ainsi que sur l'utilisation d'autres canaux	Une fois par année	Objectif réalisé.
4. Définir les bases d'une stratégie d'amélioration du service à la clientèle.	Collecte et analyse des données de référence sur les clients composant le trafic commercial et passager afin d'identifier les écarts	2017-18	En cours. Données de base disponibles pour tous les ponts. Analyse et définition des écarts.
	Sondages des usagers sur une base prioritaire	2016-18	Engagement envers l'objectif. Planification initiale en cours.
5. Mise en œuvre de la directive concernant le régime de retraite.	Statut de la stratégie de mise en œuvre des régimes de retraite	2017	Engagement envers l'objectif. Le plan de mise en œuvre est en cours d'élaboration en fonction du calendrier établi.
6. Atteindre l'autonomie financière.	Degré selon lequel les recettes de péages couvrent les dépenses par pont et dans l'ensemble du portefeuille	Une fois par année	Objectif réalisé. Le ratio produits/charges (1/16) a été amélioré par rapport aux prévisions de l'exercice précédent (1/06).
7. Intégration des systèmes financiers	Intégration complète et améliorations des systèmes financiers	2016-18	Objectif réalisé. Tous les utilisateurs ont migré vers un système commun.
8. Intégrer la gestion et les technologies de l'information.	Intégration complète des réseaux	2016-17	Objectif réalisé.
	Intégration et amélioration des systèmes de gestion de l'information	2016-20	En cours. Objectif lié à l'évaluation des besoins associés aux systèmes de gestion de l'information, des RH et de gestion des actifs.
9. Négocier une nouvelle convention collective avec l'agent négociateur des employés syndiqués.	Finalisation des négociations entre la direction et le syndicat, y compris la signature d'une nouvelle convention collective	2016	Objectif réalisé. Convention collective signée en décembre 2016.

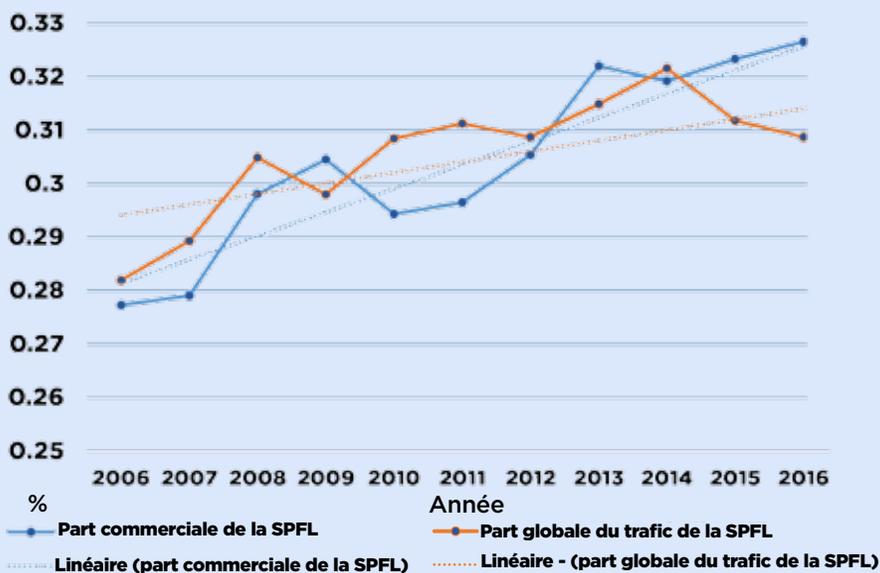
5.8 TENDANCES DU TRAFIC

La volatilité de la valeur du dollar canadien continue d'avoir une incidence sur les tendances du trafic. Une baisse du dollar diminue généralement le trafic de passagers, mais cette baisse est traditionnellement compensée par l'augmentation du trafic commercial due à l'augmentation des exportations. Ce changement de modèle attendu a été plus lent à se matérialiser dans ce cycle, mais des signes de croissance ont finalement commencé à apparaître. En comparant le calendrier 2015 à 2016 pour les quatre ponts internationaux, le trafic commercial a augmenté de 3,55% dans l'ensemble. Le trafic total a diminué de près de 2%, mais cette perte diminue par rapport à l'année précédente. Ces deux variables de tendance sont encourageantes.

Le transport terrestre et le camionnage commercial, en particulier, jouent un rôle clé dans la santé du commerce international au Canada. Le trafic aux passages administrés par la SPFL est donc un reflet en temps réel de l'état actuel de l'économie canadienne. Le trafic commercial est une mesure de la force des activités canadiennes d'importation et d'exportation.

La figure de droite montre les tendances de la part de marché du trafic de la SPFL. La part de marché de la SPFL augmente bien que la croissance du trafic commercial dépasse celle de la circulation globale. La croissance de la part de marché commercial lucratif de la SPFL témoigne d'un contraste positif avec le trafic commercial en utilisant tous les autres passages à niveau de l'Ontario.

Sault Ste. Marie, en raison de la régression significative de sa base économique régionale, a été la plus lente à se rétablir. D'autres ponts ont commencé à rebondir à un rythme plus sain. La croissance n'a peut-être pas encore été réalisée partout, mais les déclin ont commencé à diminuer, ce qui est un indicateur d'un potentiel de fond et des progrès futurs.



TRAFIC AUTOMOBILE			COMPARAISON D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE		TRAFIC COMMERCIAL		COMPARAISON D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE	
EMPLACEMENT	2017	2016	#	%	2017	2016	#	%
Sault Ste. Marie	1 284 028	1 380 005	-95 977	-7,00%	141 335	133 355	7 980	6,00%
Point Edward *	2 974 706	3 106 663	-131 957	-4,20%	1 693 597	1 631 765	61 832	3,80%
Lansdowne	1 613 152	1 609 494	3 658	0,20%	395 885	404 632	-8 747	-2,20%
Cornwall	2 235 472	2 204 688	30 784	1,40%	68 906	66 553	2 353	3,50%
Passages payés	637 141	662 531	-25 390	-3,80%	50 134	47 898	2 236	4,70%
Passages gratuits	1 598 331	1 542 157	56 174	3,60%	18 772	18 655	117	0,60%

* Ces chiffres représentent le trafic total sur le pont. La SPFL perçoit des revenus uniquement sur la moitié des passages (en provenance du Canada vers les États-Unis). Par ailleurs, l'une des travées était fermée à la circulation pendant les trois premiers mois de l'exercice financier, en raison de la construction.

5.9 LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Dans toutes ses activités, la SPFL est guidée par des principes clés de durabilité environnementale, y compris la prévention de la pollution, la préservation de l'intégrité environnementale, l'utilisation efficace des ressources et l'amélioration soutenue.

La SPFL s'engage à prendre des mesures pour atténuer les impacts environnementaux négatifs découlant du développement et de ses opérations et d'intégrer des principes de durabilité environnementale dans ses processus de planification, de prise de décision et de gestion.

Aucun projet n'a été jugé susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants pendant cet exercice financier.

6 RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion décrit les résultats financiers et l'évolution de la SPFL pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017. Il devrait être lu en parallèle avec ses états financiers annuels audités, y compris les notes afférentes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017. Ces états financiers et notes sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont exprimés en milliers de dollars canadiens. À moins d'avis contraire, tous les renseignements sont réputés être à jour en date du 29 juin 2017.

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations et des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société soient substantiellement différents des résultats ou réalisations futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

Importance relative

L'administration utilise le principe de l'« importance relative » pour déterminer le contenu du présent rapport. Ce principe stipule que tout élément qui pourrait influencer les décisions économiques des parties prenantes de la SPFL par son omission ou son inexactitude doit être considéré comme « important ».

6.1 ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

6.1.1 Produits et modèle de portefeuille de la SPFL

Les produits de la SPFL proviennent de quatre sources principales : les péages et les services, les contrats de location et les permis, les services de bureaux de change et les revenus d'intérêts. La SPFL reçoit également du financement de la part du gouvernement du Canada pour de grands projets d'investissement en cours à trois emplacements. La rentabilité de la SPFL est directement attribuable à l'intensité du trafic qui traverse ses quatre passages frontaliers internationaux et est touchée par un certain nombre de facteurs, comme la fluctuation des taux de change, la solidité ou la fragilité des économies canadienne et américaine ainsi que le tourisme dans les régions desservies par le pont. Les revenus de la SPFL s'améliorent lorsque l'activité économique augmente tant au Canada qu'aux États-Unis, puisque les ponts de la Société constituent d'importants passages internationaux entre les deux nations commerçantes. Habituellement, lorsque l'économie américaine est robuste ou croissante, les exportations des produits canadiens tendent à augmenter. Une économie canadienne croissante engendre également une augmentation de la circulation des biens, des services et des gens entre les deux pays.

Comme elle est propriétaire et gestionnaire de ses ponts et des structures connexes, la SPFL assume d'importantes responsabilités liées à la gestion et à l'intérêt public. Selon le modèle financier du portefeuille de la SPFL, tous les produits sont utilisés pour l'exploitation des ponts, les activités auxiliaires liées aux ponts, les travaux de construction, les réparations et l'entretien, le remboursement de la dette et d'autres activités visées par le mandat de la Société. Sur le plan de l'exploitation, la viabilité des activités de chaque emplacement grâce aux produits générés fait partie intégrante du mandat de la SPFL; cependant, le gouvernement a contribué financièrement à certains travaux majeurs comme la réfection ou le remplacement de ponts (p. ex. le nouveau pont du chenal Nord à Cornwall) et le remplacement des installations de l'ASFC (p. ex. la rénovation des complexes douaniers de Sault Ste. Marie et de Lansdowne).

6.2 RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.2.1 État consolidé de la situation financière

À la fin de l'exercice financier se terminant au 31 mars 2017, l'état consolidé de la situation financière de la Société se présentait comme suit :

État consolidé de la situation financière (000 \$'s)	Budget 2017	31 mars 2017	31 mars 2016
	\$	\$	\$
Actif			
Actifs financiers	33 955	49 032	47 511
Actifs non financiers	386 196	384 386	340 548
Autres actifs	500	914	687
Total de l'actif	420 651	434 332	388 746
<i>Actifs courants</i>	<i>28 155</i>	<i>42 881</i>	<i>43 118</i>
<i>Actifs non courants</i>	<i>392 496</i>	<i>391 451</i>	<i>345 628</i>
Passif			
Provisions	225	5 566	3 988
Financement différé lié aux immobilisations corp	75 577	83 156	30 900
Produits différés	4 750	4 518	5 171
Avantages du personnel à long terme	8 150	7 573	7 435
Dette à long terme	79 966	80 037	88 312
Autres passifs	11 156	15 780	14 137
Total des passifs	179 824	196 630	149 943
<i>Passifs courants</i>	<i>24 739</i>	<i>30 608</i>	<i>28 345</i>
<i>Passifs non courants</i>	<i>155 085</i>	<i>166 022</i>	<i>121 598</i>
Total des capitaux propres	240 827	237 702	238 803

6.2.2 Actif

La valeur totale des actifs est de 434,3 M\$, une augmentation de 45,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent et 13,6 M\$ de plus que prévu au budget.

Les immobilisations (y compris les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles), totalisant 384,4 M\$, sont la principale composante des actifs. Les nouvelles immobilisations s'élèvent à 58,1 M\$ pour l'exercice en cours. Celles-ci comprennent les améliorations des voies d'accès dans le cadre de la réfection du complexe douanier de Sault Ste. Marie, la construction du complexe douanier de Lansdowne et le nouveau pont du chenal nord à Cornwall. Les charges en nouvelles immobilisations ont été de 7,4 M\$ plus élevées que ce qui était prévu au budget, car la Société a devancé les travaux pour le nouveau complexe douanier de Lansdowne. La dépréciation est de 14,2 M\$, soit 1,3 M\$ de plus que l'exercice précédent et 2,1 M\$ que ce qui était prévu au budget, notamment parce que le complexe douanier de Sault Ste. Marie a commencé à se déprécier. De plus, la Société a révisé, de façon prospective, la durée de vie utile de plusieurs actifs à compter du 31 mars 2016.

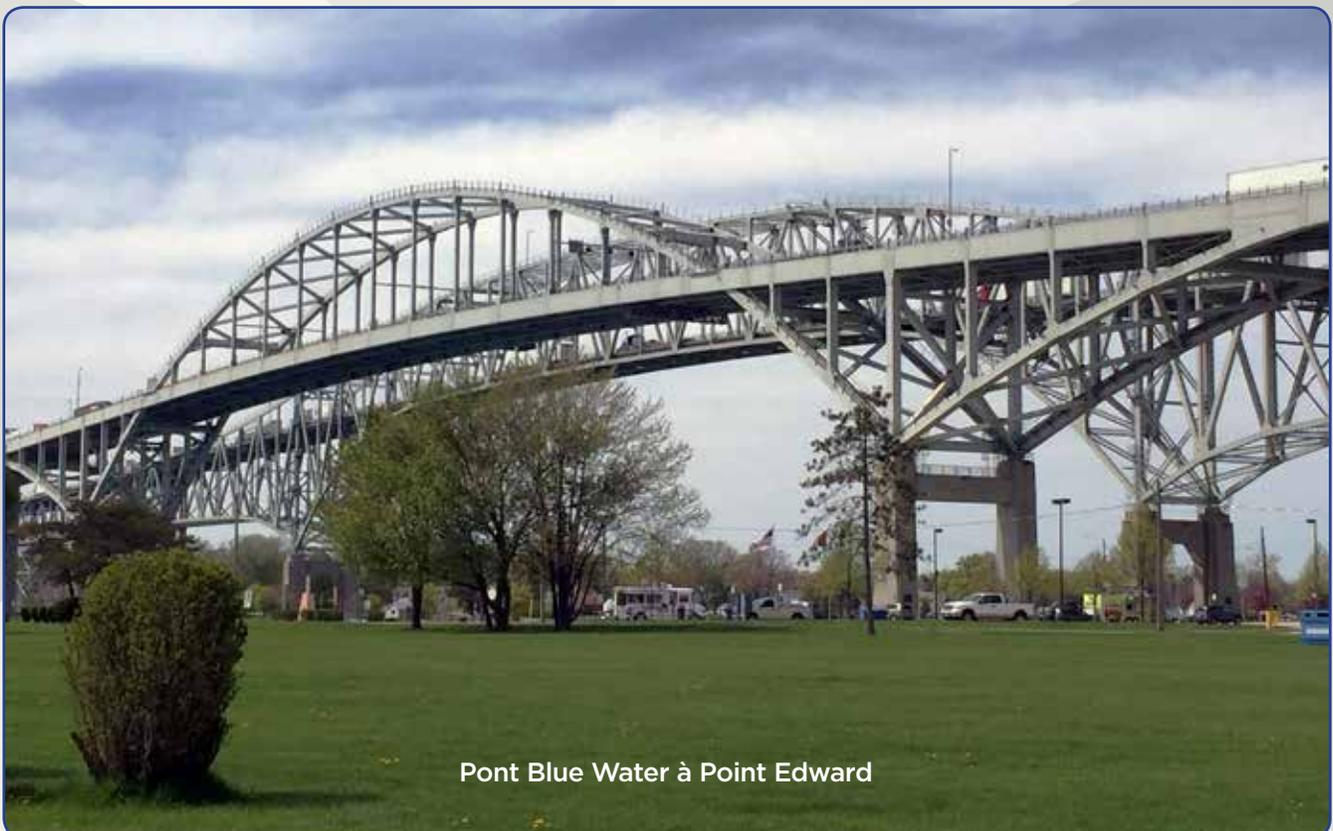
Les actifs financiers — trésorerie et équivalents de trésorerie, placements et créances et autres débiteurs — constituent l'autre composante des actifs. Ils totalisent 49,9 M\$, soit une augmentation de 1,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent et 15,0 M\$ de plus que ce qui était prévu au budget. Cette augmentation s'explique par des variations du fonds de roulement des grands projets d'immobilisations de la Société.

6.2.3 Passif

Le passif a augmenté de 46,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent et dépasse de 16,8 M\$ les prévisions budgétaires.

Les passifs courants atteignent 30,6 M\$, soit 2,3 M\$ de plus que l'exercice précédent et 5,9 M\$ de plus que ce qui était prévu au budget. La Société a partiellement terminé certains grands projets d'immobilisations au cours de l'exercice, ou elle prévoit le faire prochainement. Cela signifie que des sommes allouées au financement différé lié aux immobilisations corporelles sont maintenant considérées comme courantes, ce qui se traduit par une augmentation de 1,6 M\$ de ce poste budgétaire par rapport à l'exercice précédent, soit 0,5 M\$ de plus que ce qui était prévu au budget. En raison de l'échéancier de paiement pour les projets d'immobilisation, les fournisseurs et autres créiteurs, les provisions et les retenues de garantie ont augmenté de 0,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 7,2 M\$ comparativement à ce qui était prévu au budget.

Les passifs non courants atteignent 166,0 M\$, soit 44,4 M\$ de plus que l'exercice précédent et 10,9 M\$ de plus que ce qui était prévu au budget. Le financement différé lié aux immobilisations corporelles a contribué à cette hausse, car il a augmenté de 50,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui dépasse de 7,1 M\$ les prévisions budgétaires pour ce poste. D'ailleurs, celui-ci est appelé à continuer à s'accroître sensiblement au cours des prochaines années, car le gouvernement prévoit investir dans d'importants projets d'immobilisations de la Société. La construction du complexe douanier de Lansdowne est en avance sur l'échéancier, avec pour résultat un financement différé lié aux immobilisations corporelles plus élevé que ce qui était prévu au budget. Ces montants font actuellement partie du passif et seront intégrés à l'état consolidé du résultat global lorsque ces éléments seront exploités à l'avenir (un revenu de financement sera contrebalancé par une charge d'amortissement). Étant donné la solide situation financière de la Société, depuis sa fusion en 2015, elle a décidé de rembourser ses prêts bancaires au fur et à mesure qu'ils arrivent à terme. Les emprunts à payer et obligations à payer non courants ont décliné de 9,2 M\$ durant l'exercice en cours comparativement à l'exercice précédent, ce qui est conforme au budget. Ce montant comprend un transfert de 4,6 M\$ vers le passif pour un emprunt qui sera remboursé dans le prochain exercice financier. Ceci s'ajoute au 4,6 M\$ pour le remboursement du capital de l'obligation à payer prévu au calendrier. Les provisions non courantes se chiffrent à 4,2 M\$, ce qui est supérieur de 2,7 M\$ à celles de l'exercice précédent et 4,2 M\$ de plus que ce qui était prévu au budget. Cette année, la Société a prévu inclure une provision additionnelle pour le démantèlement des piles immergées à Cornwall tandis que les provisions de l'exercice précédent pour les travaux de démantèlement et de réaménagement environnemental comprennent la réfection du complexe douanier de Sault Ste. Marie et la construction du complexe douanier de Lansdowne. Outre ce dernier, tous ces projets s'achèveront au cours du prochain exercice financier et font donc partie du passif courant.



Pont Blue Water à Point Edward

6.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

6.3.1 Produits et charges consolidés

Les produits consolidés de la SPFL pour la période d'exploitation ont totalisé 43,6 M\$ et les charges d'exploitation consolidées se sont chiffrées à 41,5 M\$.

État consolidé du résultat global (000 \$'s)	Budget 2017	31 mars 2017	31 mars 2016
	\$	\$	\$
Péages	26 757	30 955	27 756
Produits tirés du pont international des Mille	5 793	6 451	6 076
Contrats de locations et permis	3 595	4 166	4 085
Bureau de change	1 350	1 216	1 304
Intérêts	618	553	578
Autres	33	270	366
Total des produits	38 146	43 611	40 165
Fonctionnement	7 805	7 684	5 778
Charges liées au pont international des Mille	5 519	6 944	6 430
Bureau de change	896	670	764
Entretien	10 072	14 896	14 468
Opérations des ASFC et ACIA	4 508	4 493	4 238
Administration	7 597	7 605	7 443
Total des charges	36 397	42 292	39 121
Résultat d'exploitation avant le financement gouvernemental et d'intérêts	1 749	1 319	1 044
Financement gouvernemental	3 854	3 135	10 000
Charges d'intérêts	(5 094)	(5 114)	(5 529)
Résultat net	509	(660)	5 515

6.3.2 Produits

Les produits s'élèvent à 43,6 M\$ et comprennent les péages et les services aux passages frontaliers dont la SPFL est propriétaire et ceux dont l'exploitation est conjointe, les produits tirés du pont international des Mille-Îles, les contrats de location et les permis, les services de bureaux de change et les intérêts, ainsi que d'autres produits. On note une hausse de 3,4 M\$ des produits comparativement à l'exercice précédent, ce qui dépasse de 5,5 M\$ les prévisions budgétaires. Ceci est principalement dû à des revenus des péages plus élevés. La valeur du dollar canadien, oscillant autour de 1,33 CAD par rapport à 1,00 USD pendant la majeure partie de l'année (1,40 CAD pour 1,00 USD en 2016), a incité les voyageurs à ne pas traverser la frontière. La Société a ajusté les droits de péage pour tenir compte de cette fluctuation du taux de change. Le trafic total a diminué de 2,1 % pour les quatre ponts internationaux collectivement, avec des diminutions variant de 0,3 % à 5,8 % selon l'emplacement. Le trafic passager a diminué de 3,7 % pour l'ensemble des ponts, mais le trafic commercial a augmenté de 2,9 %. Le revenu des péages a augmenté malgré un déclin du trafic total en raison d'une hausse du trafic commercial, car la faiblesse du dollar canadien et l'amélioration de l'économie américaine ont favorisé les exportations.

6.3.3 Charges

Les charges comprennent les activités de fonctionnement, l'entretien, les charges liées au pont international des Mille-Îles, les services de bureau de change, l'ASFC et l'ACIA, ainsi que les frais d'administration. Les charges atteignent 3,2 M\$ de plus que l'exercice précédent et 5,9 M\$ de plus que ce qui était prévu au budget.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, notamment 14,2 M\$ en dépréciation, ce qui est 1,3 M\$ de plus que l'exercice précédent et 2,1 M\$ de plus que les prévisions budgétaires. Parmi les causes de cette dépréciation, mentionnons que la Société a commencé à déprécier le complexe douanier de Sault Ste. Marie et qu'elle a révisé les durées de vie utile de plusieurs actifs.

Les frais de fonctionnement se chiffrent à 7,7 M\$, soit une hausse de 1,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui est conforme aux prévisions budgétaires de la Société. Cette augmentation est le résultat d'une hausse de 0,6 M\$ des pertes dues aux opérations de change, d'une augmentation de 0,3 M\$ de la dépréciation et de 0,3 M\$ des frais d'exploitation relativement au conflit de travail (agents de sécurité, etc.).

Plusieurs des charges de la Société sont en dollars américains, ce qui signifie des pertes de change plus élevées pour la portion des charges qui s'applique à celle-ci (entretien, exploitation, administration, etc.). De plus, l'amortissement atteint 0,3 M\$ pour certains éléments de son actif, entraînant un total de 7,0 M\$ en charges pour le Pont international des Mille-Îles, ce qui est supérieur de 0,5 M\$ à celles de l'exercice précédent et 1,4 M\$ de plus que ce qui était prévu au budget.

Les charges pour le bureau de change atteignent 0,7 M\$, ce qui est comparable à l'exercice précédent et conforme aux prévisions budgétaires.

Les frais d'entretien totalisent 14,9 M\$, soit 0,5 M\$ de plus que l'exercice précédent et 4,9 M\$ de plus que ce qui était prévu au budget. De plus, la Société a subi des pertes de l'ordre de 3,1 M\$ qui résultent de la radiation de certains actifs au cours de l'exercice précédent parce qu'ils ont été remplacés sans être complètement dépréciés, alors que très peu d'actifs ont été radiés au cours de l'exercice. À cela s'ajoute une nouvelle provision de 3,5 M\$ pour les piles immergées du nouveau pont du chenal nord à Cornwall, ainsi qu'une hausse de 0,9 M\$ de la dépréciation. L'écart avec le budget s'explique par la dépréciation qui a dépassé de 1,6 M\$ les prévisions, et les charges de 3,5 M\$ pour la prise en compte d'une provision pour les piles immergées.

Les charges pour les activités de l'ASFC et de l'ACIA atteignent 4,5 M\$, ce qui est comparable à l'exercice précédent et conforme aux prévisions budgétaires.

Finalement, les frais administratifs sont de 7,6 M\$, ce qui est comparable à l'exercice précédent et conforme aux prévisions budgétaires.

6.3.4 Financement gouvernemental et charges d'intérêts

La contribution du gouvernement se chiffre à 3,1 M\$, un déclin de 6,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent et 0,7 M\$ de moins que ce qui était prévu au budget. Cette contribution était plus élevée précédemment pour tenir compte du démantèlement de l'ancien pont du chenal nord à Cornwall et des travaux de dépollution. L'écart avec les prévisions budgétaires s'explique par des révisions relatives au démantèlement de l'ancien pont du chenal nord à Cornwall.

Les charges d'intérêts sont de 5,1 M\$, une baisse de 0,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui est conforme aux prévisions budgétaires. Le remboursement des prêts bancaires lorsqu'ils arrivent à terme explique cette réduction. Les emprunts à payer et les obligations à payer non courants ont décliné de 9,2 M\$ durant l'exercice en cours comparativement à l'exercice précédent, ce qui a contribué à réduire les charges d'intérêts de la Société.

6.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, le solde de l'encaisse a diminué de 4,5 M\$.

État consolidé des flux de trésorerie (000 \$'s)	Budget	31 mars	31 mars
	2017	2017	2016
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	6 391	12 291	12 149
Flux de trésorerie nets affectés des activités d'investissement	1 065	(8 782)	(16 751)
Flux de trésorerie nets affectés des activités de financement	(8 451)	(8 275)	(4 618)
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	-	257	250
Diminution nette de la trésorerie	(995)	(4 509)	(8 970)

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation atteignent 12,3 M\$, ce qui est comparable à l'exercice précédent et 5,9 M\$ de plus que ce qui était prévu au budget. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ont été 0,9 M\$ supérieurs au budget en raison de la croissance des recettes totales. L'écart dans le fonds de roulement était de 3,6 M\$ inférieur au budget, principalement en raison du moment où ont été payées les factures alors que la Société continuait de réaliser de grands projets, ainsi que la prise en compte de la provision pour les piles immergées à Cornwall.

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement ont été de 8,8 M\$, soit 8,0 M\$ supérieurs à l'exercice précédent et 9,8 M\$ moins que les prévisions budgétaires, surtout en raison des placements de la Société. En effet, les placements globaux ont décliné de 0,9 M\$ alors que le budget projetait plutôt un déclin de 11,0 M\$, car aucun placement n'a été racheté puisque les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont dépassé les prévisions. La Société avait augmenté ses placements globaux de 8,9 M\$ lors de l'exercice précédent en plaçant les surplus afin de profiter des taux avantageux.

Les flux de trésorerie nets affectés des activités de financement se chiffrent à 8,3 M\$, ce qui est conforme au budget et une réduction de 3,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette différence s'explique par la décision de la Société de rembourser ses prêts bancaires au fur et à mesure qu'ils arrivent à terme.

6.5 MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la SPFL sont présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et exerce son jugement. Les estimations comptables décrites ci-après obligent à exercer des jugements complexes ou subjectifs sur des questions qui sont essentiellement incertaines ou lorsqu'il est probable que l'on pourrait déclarer des montants très différents dans des conditions différentes ou si l'on formulait des hypothèses différentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

6.5.1 Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et immeubles de placement

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immeubles de placement sont amortis sur leur durée d'utilité. Pour établir la durée d'utilité des actifs, la direction utilise son jugement pour établir les composantes de ces éléments d'actif. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

La durée d'utilité est fondée sur les estimations de la direction quant aux périodes de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2 des états financiers consolidés. Le caractère approprié de la durée d'utilité de ces actifs est évalué annuellement.

6.5.2 Évaluation des actifs à long terme

La Société effectue des tests de dépréciation sur ses actifs non courants lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. La Société effectue également chaque année des tests de dépréciation pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de dépréciation.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. Le calcul de la valeur recouvrable exige la formulation de jugements et d'estimations de la part de la direction, notamment en ce qui concerne les entrées et sorties de trésorerie futures, les taux d'actualisation et les durées des actifs. Si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient, cela aura des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les périodes futures.

6.5.3 Régimes d'avantages sociaux du personnel

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages du personnel.

6.5.4 Contrats de location

La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. La Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

6.5.5 Partenariats

La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Sault Ste. Marie (la « SSMBA ») et à Cornwall (la « CPIVM »). L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la SPFL, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. Quant à la CPIVM, il s'agit d'une filiale en propriété exclusive, mais étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir de ceux-ci comme un ajustement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

6.5.6 Pont international des Mille-Îles

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas une entreprise commune puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint du pont international des Mille-Îles. Les résultats financiers pour ce pont sont donc présentés à part dans l'état consolidé du résultat global de la SPFL, sous les rubriques « Produits tirés du pont international des Mille-Îles » et « Charges liées au pont international des Mille-Îles ». D'autres explications à cet égard sont énoncées à la note 3 des états financiers.

6.5.7 Provisions et éventualités

La Société pose un jugement pour déterminer si elle doit remplir une obligation juridique ou implicite.

- a) Passif relatif au démantèlement : Situation où la Société doit démanteler et enlever un actif, et ensuite rétablir le site à l'état précédant la construction des actifs. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût du nouvel actif construit et comptabilisés à titre de coûts de préparation du site. Toutefois, lorsqu'un ensemble entier d'actifs est démolé en raison d'une décision gouvernementale (obligation juridique), un passif relatif au démantèlement correspondant aux coûts de démolition est enregistré et incorporé dans le coût de l'actif à démolir.

La provision est estimée au moyen des estimations des flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, du temps requis pour éteindre l'obligation et des taux d'actualisation établis aux fins des calculs. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au démantèlement à Cornwall, à Sault Ste. Marie et au pont des Mille-Îles.

- b) Terrains contaminés : Situation où la Société doit déterminer si une provision ou un élément de passif doit être comptabilisé relativement à un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et s'il est possible d'évaluer de façon raisonnable le montant de l'obligation.

Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties peuvent

être différents des hypothèses et cette différence peut matériellement avoir une incidence sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait de se répercuter de façon négative sur les résultats des opérations consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au terrain contaminé à un emplacement. Elle a déterminé que l'enlèvement du sol contaminé et le traitement des eaux souterraines répondaient aux critères mentionnés précédemment, et que la Société avait l'obligation de décontaminer le sol et les eaux souterraines en vertu des lois environnementales.

6.6 RAPPORT SUR LES DÉPENSES ANNUELLES POUR LES DÉPLACEMENTS, L'ACCUEIL ET LES CONGRÈS EN 2016-2017

À compter de juillet 2015, les sociétés d'État doivent, en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques :

- (a) Harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques en matière de frais de déplacement d'accueil et de congrès avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor de manière conforme à leurs exigences réglementaires; et
- (b) Signaler la mise en application de cette ligne directrice dans leur prochain Plan d'entreprise.

La SPFL s'est conformée à cette ligne directrice et a mis en application une nouvelle Politique sur les dépenses de déplacement, d'accueil, de congrès et d'événements. Comme l'exige le Conseil du trésor, le présent rapport fournit les renseignements sur les dépenses totales de chaque poste (déplacement, accueil, congrès et événement) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017. L'information comparative au budget et à l'exercice antécédent sera compilée pour les prochaines années.

Les frais de déplacement, d'accueil et de conférence de la Société sont directement liés à l'exécution de son mandat, particulièrement au portefeuille des ponts internationaux aux quatre emplacements à Sault Ste. Marie, Point Edward, Lansdowne et Cornwall.

Frais annuels de la Société pour les déplacements, l'accueil, les congrès et les événements :

Exercice se terminant le 31 mars (000 \$'s)	2017	2016
	\$	\$
Voyages	242	220
Accueil	0	-
Conférences	36	40
Événements	3	3
Total	281	263

6.7 PERSPECTIVES

La Société utilise une approche axée sur la gestion de portefeuille pour gérer ses ponts internationaux. Elle réévalue donc régulièrement ses plans et ses activités pour chacun de ses ponts afin de s'assurer de leur viabilité financière à long terme. Ainsi, au cours du dernier exercice, elle a ajusté les droits de péages à Sault Ste. Marie dans le cadre de son programme régulier d'harmonisation du taux de change pour cet emplacement, et elle a mis en œuvre des mesures similaires au pont de Point Edward afin d'atténuer la pression financière au pont de Cornwall causée par la dévaluation du dollar canadien et la baisse du trafic payant sur ce pont. De plus, la Société doit répondre à des exigences croissantes de la part de l'ASFC et de l'ACIA et a ainsi dû tripler la superficie de son complexe douanier. Bien que le gouvernement ait contribué au financement de ces nouvelles installations, la Société est entièrement responsable des frais d'exploitation pour celles-ci. Elle doit donc trouver un moyen de satisfaire aux exigences de ces agences avec les ressources financières à sa disposition.

Les prévisions économiques concernant la faiblesse du dollar canadien continueront probablement d'entraîner une diminution du trafic de voyageurs. Non seulement cette situation a-t-elle eu une incidence sur les ponts internationaux de la Société, mais elle a également eu un impact sur les ponts internationaux entre le Canada et les États-Unis. Les décisions proactives de la direction de réduire les coûts lorsque cela était possible, ainsi que la modification des droits de péages au cours de l'exercice précédent ont assuré la stabilité. Les revenus et le modèle de portefeuille de la Société lui permettent de suivre les ponts individuellement et dans leur ensemble, alors que la diminution du volume de passagers à un pont peut être compensée par l'augmentation des revenus provenant du transport commercial par camion à d'autres emplacements.

La Société continue également d'effectuer des analyses comparatives de tous les emplacements afin de réaliser des économies pouvant être exploitées, soit à l'égard des frais d'exploitation, de maintenance ou d'administration. Cet exercice est nécessaire afin de rembourser la dette et pour constituer des surplus suffisants pour financer les projets d'immobilisation à plus long terme.

La Société prévoit maintenir des flux monétaires positifs et des bénéfices nets au cours des prochaines années en ajustant régulièrement ses droits de péages et en surveillant ses dépenses de près.

Pour l'année terminant le 31 mars (\$000's)	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Péages et services	31 048	31 351	31 937	33 082	33 404
Contrats de location et pe	4 200	4 236	4 273	4 310	4 347
Bureau de change	1 313	1 326	1 339	1 353	1 366
international des Mile-Îles	6 541	6 573	6 606	6 970	7 004
Intérêts	641	594	556	519	520
Autres	33	35	36	37	39
Total des produits	43 776	44 115	44 747	46 271	46 680
Fonctionnement	5 953	5 763	5 922	5 246	5 372
Charges liées au pont international des Mile-Îles	4 345	4 424	4 667	4 749	4 834
Bureau de change	873	896	919	943	967
Entretien	5 042	5 119	5 153	5 282	5 434
ASFC et ACIA	2 174	2 463	2 742	2 809	2 877
Administration	6 644	6 817	6 876	7 057	7 246
Coût de restructuration	200	-	-	-	-
Amortissement	14 584	17 137	15 846	15 808	15 957
Total des charges	39 815	42 619	42 125	41 894	42 687
Résultat d'exploitation avant le financement public et intérêts	3 961	1 496	2 622	4 377	3 993
Financement gouverneme	2 237	3 694	3 694	3 694	3 694
Charges d'intérêts	(4 753)	(4 266)	(3 847)	(3 471)	(3 031)
Résultat net	1 445	924	2 469	4 600	4 656

À Sault Ste. Marie, les projets d'amélioration des deux côtés de la frontière continuent d'améliorer la fonctionnalité et l'aspect du passage frontalier. Du côté de la frontière américaine, le nouveau système de péage et les immeubles d'exploitation ont modernisé le passage frontalier. Du côté de la frontière canadienne, la réfection de l'esplanade canadienne se poursuit. Les travaux évalués à 51,6 M\$ et financés par le fonds pour les ports d'entrée et les passages frontaliers devraient être terminés d'ici le mois de mars 2018. Les répercussions sur le trafic et les activités liées au pont continuent d'être réduites au minimum pendant le processus de construction.

À Point Edward, le déploiement des comptes en libre-service en ligne s'est effectué en mars 2016, parallèlement à l'ajout de services aux postes de péage, notamment l'installation de postes de péage automatisés qui acceptent une gamme de modes de paiement.

À Lansdowne, la construction des nouvelles installations des douanes est en cours. Un contrat de 44 M\$ a été octroyé en avril

2016 pour la construction des nouvelles installations, après que la plupart des travaux de préparation du site, notamment l'excavation du roc, ont été terminés au cours de l'année précédente. Ce projet totalisant 60,0 M\$ se déroule très bien et est même en avance sur le calendrier; la Société prévoit donc le terminer d'ici mars 2018.

À Cornwall, la démolition de l'ancien pont du chenal Nord est terminée et nous investissons désormais nos efforts à modifier le tracé des voies le long de l'avenue Brookdale, la route principale menant au poste frontalier international, ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité et des infrastructures du corridor sur l'île Cornwall. Conjugué à l'augmentation du nombre de passages gratuits pour la communauté mohawk — un avantage octroyé par d'anciennes ententes avec le gouvernement fédéral —, l'effet du taux de change devrait demeurer une source potentielle de problèmes financiers pour l'exercice en cours, lesquels pourraient persister par la suite. Nous assurerons un suivi étroit de ces activités afin d'atténuer les risques.



7 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	35
Rapport de l'auditeur indépendant	36-37
État consolidé de la situation financière	38
État consolidé du résultat global.....	39
État consolidé des variations des capitaux propres	40
État consolidé des flux de trésorerie	41
Notes afférentes aux états financiers consolidés	42-75

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de la SPFL et de la direction de sa filiale en propriété exclusive, la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui relève directement d'un conseil d'administration indépendant.

La direction doit poser des hypothèses et faire des estimations en fonction de l'information disponible à la date des états financiers consolidés. Les éléments à l'égard desquels la direction de la SPFL et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont effectué des estimations et posé des jugements importants comprennent les composantes et la durée d'utilité connexe des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, ainsi que les tests de dépréciation, les données utilisées dans les calculs relatifs aux régimes d'avantages du personnel, le classement des contrats de location, le classement des partenariats, la présentation des activités de la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA ») et le passif relatif au démantèlement et à l'assainissement de terrains contaminés. La direction de la SPFL est également responsable de toute autre information présentée dans le rapport annuel et il lui incombe de s'assurer que cette information est conforme, le cas échéant, à l'information et aux données contenues dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de cette responsabilité, la direction de la SPFL a réalisé la consolidation des états financiers. La direction de la SPFL et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont élaboré et tiennent à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion aux fins de l'établissement de leurs états financiers respectifs. Ces contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la protection et au contrôle des actifs et à la conformité des transactions à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux règlements, aux statuts et aux règlements administratifs de la SPFL et de sa filiale en propriété exclusive, ainsi qu'aux directives données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le conseil d'administration de la SPFL est composé de six administrateurs qui ne sont pas des employés de la SPFL et d'un administrateur qui est la présidente et première dirigeante de la SPFL. Le conseil d'administration de la SPFL et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive sont responsables de s'assurer que la direction de chaque société s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive relève directement du conseil d'administration de la SPFL. Le conseil d'administration de la SPFL et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive exercent leurs responsabilités par l'entremise de leur comité d'audit respectif, composé de membres du conseil d'administration. Chaque comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner de quelle façon ces derniers s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit de la filiale en propriété exclusive de la SPFL a examiné les états financiers de la filiale avec l'auditeur externe de cette dernière. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive a approuvé les états financiers de la filiale et les a soumis, avec le rapport de l'auditeur externe, au conseil d'administration de la SPFL (la société mère). Le comité d'audit de la SPFL a discuté des états financiers consolidés avec l'auditeur externe, le vérificateur général du Canada, et a soumis son rapport au conseil d'administration de la SPFL. Le vérificateur général du Canada est responsable de vérifier les états financiers consolidés et ensuite produire son rapport. Le conseil d'administration de la SPFL a examiné et approuvé les états financiers consolidés.



Micheline Dubé
Présidente et première dirigeante



Natalie Kinloch
Chef des finances et des opérations

29 juin 2017



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Société des ponts fédéraux Limitée, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société des ponts fédéraux Limitée au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).



- 2 -

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, à la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, aux statuts et aux règlements administratifs de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,



Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Le 29 juin 2017
Ottawa, Canada

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé de la situation financière
au 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
		\$	\$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	8 731	13 240
Placements	8	20 805	23 787
Clients et autres débiteurs	9	12 696	5 684
Charges payées d'avance		649	407
Total des actifs courants		42 881	43 118
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	10	364 752	320 732
Immeubles de placement	11	19 618	19 791
Immobilisations incorporelles	12	16	25
Incitatif à la location du bailleur		265	280
Placements	8	6 800	4 800
Total des actifs non courants		391 451	345 628
Total de l'actif		434 332	388 746
Passif			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs		12 026	11 350
Avantages du personnel		820	565
Provisions	13	1 372	2 526
Retenues de garantie	14	2 663	2 157
Produits différés	15	2 698	3 200
Partie à court terme des emprunts	16	4 578	4 006
Partie à court terme des obligations à payer	17	4 556	4 269
Partie à court terme du financement différé lié aux immobilisations corporelles	18	1 895	272
Total des passifs courants		30 608	28 345
Passifs non courants			
Emprunts à payer	16	8 988	13 566
Obligations à payer	17	61 915	66 471
Avantages du personnel	19	7 573	7 435
Produits différés	15	1 820	1 971
Financement différé lié aux immobilisations corporelles	18	81 261	30 628
Provisions	13	4 194	1 462
Incitatif à la location du preneur		271	65
Total des passifs non courants		166 022	121 598
Capitaux propres			
Capital social – deux actions sans valeur nominale	20	-	-
Bénéfices non distribués		237 735	238 723
Cumul des autres éléments du résultat global		(33)	80
Total des capitaux propres		237 702	238 803
Total des capitaux propres et du passif		434 332	388 746
Passifs éventuels	24		
Engagements	25		

Approuvé par le conseil d'administration


Administrateur


Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé du résultat global
pour les périodes closes le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
		\$	\$
Produits			
Péages et services		30 955	27 756
Contrats de location et permis		4 166	4 085
Bureau de change		1 216	1 304
Produits tirés du pont international des Mille-Îles		6 451	6 076
Intérêts		553	578
Autres		270	366
Total des produits		43 611	40 165
Charges			
Fonctionnement		7 684	5 778
Charges liées au pont international des Mille-Îles		6 944	6 430
Bureau de change		670	764
Entretien		14 896	14 468
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments		4 493	4 238
Administration		7 605	7 443
Total des charges	21	42 292	39 121
Résultat d'exploitation avant le financement public		1 319	1 044
Financement gouvernemental			
Amortissement du financement d'immobilisations différé	18	613	230
Financement lié au passif relatif au démantèlement		2 522	9 770
Total du financement gouvernemental		3 135	10 000
Éléments hors exploitation			
Charges d'intérêts		(5 114)	(5 529)
Total du résultat hors exploitation		(5 114)	(5 529)
(Perte nette) Résultat net		(660)	5 515
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gain actuariel (perte)	19	(328)	467
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies			
Profit (perte) à la réévaluation des placements disponibles à la vente		207	(132)
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de placements disponibles à la vente		(320)	(94)
Total des autres éléments du résultat global		(441)	241
Total du résultat global de la période		(1 101)	5 756

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé des variations des capitaux propres

pour les périodes closes le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Bénéfices non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total \$
Solde au 1 avril 2015		232 741	306	233 047
<i>Total du bénéfice global</i>				
Bénéfice net		5 515	-	5 515
<i>Autres éléments du résultat global</i>				
Pertes actuarielles	19	467	-	467
Perte à la réévaluation des placements disponibles à la vente		-	(132)	(132)
Profit cumulé reclassé au résultat suite à la vente des placements disponibles à la vente		-	(94)	(94)
Total des autres éléments du résultat global		467	(226)	241
Total du résultat global		5 982	(226)	5 756
<hr/>				
Solde au 31 mars 2016		238 723	80	238 803
<i>Total du bénéfice global</i>				
Perte nette		(660)	-	(660)
<i>Autres éléments du résultat global</i>				
Perte actuariel	19	(328)	-	(328)
Profit de réévaluation des placements disponibles à la vente		-	207	207
Profit cumulé reclassé au résultat suite à la vente des placements disponibles à la vente		-	(320)	(320)
Total des autres éléments du résultat global		(328)	(113)	(441)
Total du résultat global		(988)	(113)	(1 101)
<hr/>				
Solde au 31 mars 2017		237 735	(33)	237 702

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé des flux de trésorerie pour les périodes closes le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2017 \$	2016 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)		(660)	5 515
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Amortissement du financement d'immobilisations différé	18	(613)	(230)
Amortissement des immobilisations corporelles	10	13 557	12 239
Amortissement des immeubles de placement	11	626	18
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	9	612
Perte à la cession d'actifs	10	68	3 059
Variation des avantages du personnel		65	282
Perte (profit) de change		(257)	(250)
		12 795	21 245
Variations du fonds de roulement :			
Clients et autres débiteurs		1 849	2 798
Incitatif à la location du bailleur		15	(202)
Charges payées d'avance		(242)	(29)
Fournisseurs et autres créditeurs		(2 548)	(2 998)
Retenues de garantie		(709)	433
Incitatif à la location du preneur		206	65
Provisions	13	1 578	(9 328)
Produits différés	15	(653)	165
		(504)	(9 096)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		12 291	12 149
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(53 659)	(30 563)
Paiements pour immeubles de placement		-	(26)
Financement public lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles reçus		44 008	22 708
Produit de la vente de placements		27 283	12 343
Achats de placements		(26 414)	(21 213)
Flux de trésorerie (affectés) des activités d'investissement		(8 782)	(16 751)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement des emprunts		(4 006)	(619)
Remboursement des obligatoires à payer		(4 269)	(3 999)
Flux de trésorerie nets (affectés) des activités de financement		(8 275)	(4 618)
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		257	250
(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(4 509)	(8 970)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		13 240	22 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	7	8 731	13 240
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêt reçu compris dans les activités d'exploitation		582	506
Intérêt versé compris dans les activités d'exploitation		5 107	5 345

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et activités

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est une mandataire de Sa Majesté et non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW ») le 1^{er} février 2015, conformément aux pouvoirs accordés par la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*. La dernière fusion prévue de cette Loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPVIM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société sont la détention et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (les « É.-U. »). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPVIM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall, en tant qu'entreprise commune (tel qu'il est décrit à la note 6) selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (la « SLSDC »), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPVIM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMBA »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (l'« IBA »), une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'État de New York. Au passage frontalier entre Point Edward, en Ontario, et Port Huron, au Michigan, la Société détient et exploite la partie canadienne du passage frontalier. La partie américaine du passage frontalier est détenue et exploitée par le MDOT.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est vu octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Une disposition semblable de la *Loi sur la protection des végétaux* prévoit le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPVIM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

La Société est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société doit :

- (a) Veiller à ce que les régimes de retraite prévoient :
 - (i) un ratio de partage des coûts de 50/50 pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017, et
 - (ii) à partir du 1^{er} janvier 2015, pour les nouveaux employés, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique; et,
- (b) Exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

La Société est en train d'instaurer graduellement le ratio de partage des coûts d'ici la date butoir du 31 décembre 2017 et elle a modifié ses politiques afin de faire passer l'âge normal de la retraite à 65 ans pour les nouveaux employés (à partir du 1^{er} janvier 2015).

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et activités (suite)

En vertu du décret C.P. 2015-1114 daté du 16 juillet 2015, la Société doit également harmoniser ses politiques avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- (a) Harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de congrès et d'événements avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor de manière conforme à ses exigences réglementaires; et,
- (b) Signaler la mise en application de cette directive dans le prochain plan d'entreprise.

À compter du 1^{er} août 2016, la Société s'était conformée à cette directive.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 29 juin 2017.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Mode de présentation

Les états financiers sont consolidés en raison de la propriété des entreprises communes et ont été préparés sur la base du coût historique, tel qu'il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables ci-dessous, sauf certaines exceptions permises par les IFRS et par ailleurs indiquées dans les présentes notes.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange de biens et services.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte des caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et,
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont décrites ci-après.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)*Participations dans des entreprises communes*

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'elle exerce ses activités aux termes d'entreprises communes, la Société, en tant que coparticipant, comptabilise les éléments suivants relativement à ses intérêts dans une entreprise commune :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement;
- les produits qu'elle a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune; et,
- ses charges, y compris sa part des charges engagées conjointement.

La Société comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. La Société a estimé que deux de ses passages frontaliers répondent aux critères d'une entreprise commune, comme expliqué dans la note 6. Il s'agit des passages frontaliers aux ponts internationaux de Cornwall et de Sault Ste. Marie.

Comptabilisation du pont international des Mille-Îles

Le pont international des Mille-Îles est géré par la TIBA. Conformément à un accord binational, et en raison de la nature de la structure de cet accord avec la TIBA, la Société a droit à 50 % des produits bruts générés par le poste frontalier, et est aussi responsable de 50 % des charges d'exploitation liées au poste. Puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint de la TIBA, il ne s'agit pas d'un partenariat, et puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur la TIBA, elle n'est pas une entreprise associée. La Société comptabilise sa quote-part des produits bruts, des charges brutes et de l'amortissement des immobilisations corporelles.

La Société est responsable de la propriété et de l'entretien majeur des ponts du côté canadien de la frontière et, par conséquent, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement sont inscrites à l'actif de la Société. Toutes les charges d'entretien engagées pour l'ASFC sont aussi la responsabilité exclusive de la Société. La Société n'a aucune participation aux actifs ou aux passifs de TIBA.

Financement gouvernemental

La Société se finance au moyen de son propre résultat d'exploitation. Elle reçoit du financement du gouvernement fédéral pour des acquisitions précises d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement d'importance, ainsi que pour le démantèlement d'actifs précis.

Le financement gouvernemental est comptabilisé comme une créance lorsque la dépense correspondante est engagée. Le financement gouvernemental en lien avec le passif relatif au démantèlement est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global pour la période au cours de laquelle les travaux de démantèlement sont effectués plutôt qu'au moment où le passif relatif au démantèlement est comptabilisé.

Le financement gouvernemental pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement qui sont assujettis à l'amortissement est comptabilisé comme un financement d'immobilisations différé dans l'état consolidé de la situation financière pour l'exercice au cours duquel l'achat est comptabilisé, et les produits sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global de la même façon et pour les mêmes périodes que les actifs acquis à l'aide du financement gouvernemental.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits tirés des péages sont constatés lorsque les péages sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage.

Les produits tirés des contrats de location et des permis sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les paiements minimaux au titre de la location que le preneur doit effectuer en vertu des contrats de location simple, à l'exclusion du loyer conditionnel, sont comptabilisés de façon linéaire, tandis que le loyer conditionnel est constaté à mesure qu'il est gagné. Ces produits incluent les paiements reçus des locataires, y compris les boutiques hors taxes, les courtiers en douanes privés, les entreprises de services logistiques, ainsi que l'agence de voyages et de tourisme.

Les produits tirés du change de devises proviennent du bureau de change exploité à Point Edward et sont constatés au moment où l'opération de change est réalisée. Les paiements reçus en dollars américains sont convertis en dollars canadiens aux taux de change quotidiens. Les flux de trésorerie au bureau de change sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'année et cette conversion est également incluse dans les produits du bureau de change.

Les produits différés représentent les péages payés d'avance par les utilisateurs de véhicules transportant des passagers et les sociétés de camionnage. Les produits sont comptabilisés au moment où les véhicules passent dans les postes de péage. Les produits différés incluent également un contrat de location simple prépayé visant l'expansion des activités d'un locataire commercial. Les produits sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de la tranche non résiliable du contrat de location. Les produits différés qui seront constatés plus d'un an après la période de présentation de l'information financière sont considérés comme des produits différés non courants.

Les intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. La principale composante des produits dans cette catégorie est l'intérêt lié aux placements.

Présentation des charges par fonction

La direction de la Société examine ses charges par fonction; par conséquent, les états financiers consolidés sont présentés sur cette base. Des détails sur la nature des charges sont présentés à la note 21. Les services fonctionnels sont définis comme suit :

- Entretien : charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société;
- Exploitation : charges liées à la perception des produits tirés des péages, à la sécurité et à la gestion du trafic;
- Pont international des Mille-Îles : représente la quote-part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles (se reporter à la note 3);
- Change : charges se rapportant à l'exploitation du bureau de change exploité à Point Edward;
- Activités de l'ASFC et de l'ACIA : la Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à ses postes frontaliers, et elle ne tire aucun produit de ces installations et services; et,
- Administration : les charges liées à la gestion et à la supervision des activités de la Société.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)*Monnaies étrangères*

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société sont comptabilisées en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date et les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net à titre de revenus (ou de charges d'exploitation). Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

La quote-part de la Société des actifs et des passifs libellés en monnaie étrangère de la SSMBA est convertie en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à l'exception des éléments non monétaires qui ne sont pas reconvertis après leur évaluation aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Toutefois, si les taux de change connaissent des fluctuations importantes au cours de cette période, les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds et les placements très liquides à échéance de trois mois ou moins de la date d'acquisition et sont disponibles sur demande.

Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

Le coût des actifs (autres que les terrains et les projets en cours), diminué de leur valeur résiduelle, est amorti sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée d'utilité estimative, selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

Type d'actif	Mode linéaire
Ponts et routes	5 à 75 ans
Véhicules et matériel	5 à 33 ans
Bâtiments	10 à 70 ans
Améliorations d'immeubles	10 à 30 ans
Immeubles de placement	10 à 70 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

Une immobilisation corporelle, un immeuble de placement ou une immobilisation incorporelle est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, d'un immeuble de placement ou d'une immobilisation incorporelle, qui correspond à la différence entre le produit net de la cession, le cas échéant, et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la conception, l'ingénierie et les honoraires, les coûts des intrants et les salaires inscrits à l'actif. Ces actifs sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles, des immeubles de placement ou des immobilisations incorporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types d'actifs, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Le caractère approprié des modes d'amortissement et les estimations des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont évalués chaque année. Afin d'établir les durées d'utilité de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour définir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif dans son ensemble et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

Les propriétés sont classées à titre d'immeubles de placement lorsqu'elles sont détenues afin de générer un revenu locatif ou si leur location future est probable. Lorsque la Société agit à titre de bailleur, un actif loué en vertu d'un contrat de location simple est présenté dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de sa principale utilisation, dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement.

Contrats de location

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Dépréciation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue ses immobilisations corporelles, ses immeubles de placement et ses immobilisations incorporelles afin d'établir s'il existe des indices d'une dépréciation. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif précis, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur d'utilité, les entrées de trésorerie futures estimatives sont actualisées selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Lorsqu'il y a des indices de dépréciation, les durées d'utilité des actifs au sein de l'UGT sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réévaluées. Pour les actifs au sein de l'UGT auxquels subsiste une valeur après la comptabilisation de la dépréciation, les durées d'utilité de ces actifs sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réduites. Les variations des durées d'utilité estimatives sont comptabilisées de manière prospective.

Il a été évalué que les immeubles de placement et les bureaux de change représentent diverses UGT qui ont pu être assujetties à un test de dépréciation, tandis que les activités liées aux ponts (en tant qu'UGT distincte) n'ont pas pu l'être. Les activités liées aux ponts ne peuvent être assujetties à un test de dépréciation, car la juste valeur des actifs ou la valeur d'utilité ne peut pas être déterminée. Dans ces cas, les durées d'utilité des actifs sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière lorsqu'il y a un indice de dépréciation, et des changements sont apportés aux durées d'utilité restantes sur une base prospective.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)*Éventualités et provisions*

Les provisions reflètent le passif associé à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles de longue durée, comme des ponts et chaussées, et d'autres structures, ainsi que l'assainissement de terrains contaminés.

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite qui peut être estimée de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques s'avèrera nécessaire pour éteindre l'obligation. À moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit peu probable, un passif éventuel est présenté lorsqu'il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société; ou lorsqu'il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les coûts connexes aux provisions sont inscrits à l'actif et font partie du coût de l'actif à long terme démantelé ou restauré dans le cadre de l'assainissement environnemental, si l'actif à long terme est toujours en service. Ces coûts sont ensuite amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie utile résiduelle de l'actif identifié.

Après l'évaluation initiale de la provision, l'obligation peut être ajustée à la fin de chaque période afin de refléter le passage du temps, les variations des flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation et les hypothèses mises à jour, comme les taux d'actualisation. Si l'actif à long terme est toujours en service, toutes les variations ultérieures doivent être ajoutées ou diminuées au coût de l'actif à long terme correspondant. Par conséquent, une fois que l'actif à long terme correspondant a atteint la fin de sa durée de vie utile, toutes les variations ultérieures du passif doivent être comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Les coûts réels engagés pour la sortie de l'actif seront soustraits de la provision. Un profit ou une perte peut découler du règlement du passif.

*Avantages du personnel*Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CPIVM sont couverts par le *Régime de pension de retraite de la fonction publique* (le « Régime »), un régime à prestations définies établi par la loi dont le promoteur est le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Conformément à la loi actuellement en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la CPIVM.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la SSMBA.

Tous les autres employés de la Société participent à des régimes de retraite privés à cotisations définies, et le coût de ces régimes est partagé entre les employés et la Société. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La Société verse aussi à certains employés admissibles des prestations définies postérieures à l'emploi, notamment une assurance maladie, une assurance dentaire et une assurance vie, ainsi qu'un programme d'aide aux employés. En ce qui concerne ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes. Les écarts actuariels sont présentés immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ces éléments surviennent. Les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont présentés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période où le régime est modifié. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au début de la période à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies.

Les coûts des prestations définies sont classés comme suit :

- Le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que les profits et les pertes au titre de réductions ou de liquidations);
- Les charges ou produits nets d'intérêts; and,
- Les écarts actuariels, tant positifs que négatifs.

La Société présente les deux premières composantes des coûts des prestations définies dans la fonction dans laquelle ces coûts sont engagés.

Les avantages du personnel comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière représentent le déficit réel du régime à prestations définies de la Société.

Avantages du personnel à court terme et autres avantages du personnel à long terme

Un passif est constaté pour les avantages à court terme à payer aux employés à l'égard des salaires, des congés annuels et des congés de maladie au cours de la période où le service connexe est rendu.

Les passifs comptabilisés à l'égard des avantages du personnel à court terme sont évalués au montant non actualisé des avantages qui devraient être payés en contrepartie du service connexe et sont présentés dans les passifs courants.

Les passifs constatés à l'égard des autres avantages du personnel à long terme sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives qui devraient être déployées par la Société à l'égard des services fournis par les employés jusqu'à la date d'évaluation et de présentation de l'information financière, soit le 31 mars. La Société offre des récompenses pour états de service aux employés admissibles qui ont un long historique d'engagement, de dévouement et de service exceptionnel et qui ont été à l'emploi de l'organisation pendant une période de temps préétablie. Ces récompenses pour états de service représentent un montant fixe en dollars versé à l'employé tous les cinq ans. L'obligation et le coût relatifs à ces avantages sont établis sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures hypothèses de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier et le coût des services passés sont comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Les écarts actuariels sont constatés entièrement au cours de la période où ils se produisent et sont aussi comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Le coût des services passés associé aux avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé en charges au moment où la modification ou la réduction du régime se produit, ou lorsque l'entité constate les coûts de restructuration ou les indemnités de cessation d'emploi connexes, selon le plus rapproché de ces événements. Les avantages ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Le déficit du régime est donc égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. La mesure des instruments financiers au cours des périodes ultérieures dépend de leur classement. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale.

(i) Classement des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/passif	Classement	Évaluation ultérieure
Placements	Disponibles à la vente Détenus jusqu'à leur échéance	Juste valeur Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs	Coût amorti
Retenues de garantie	Autres passifs	Coût amorti
Emprunts à payer	Autres passifs	Coût amorti
Obligations à payer	Autres passifs	Coût amorti

(ii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation au résultat net des produits et des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser avec exactitude les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument.

(iii) Actifs financiers*Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les profits ou les pertes découlant de la réévaluation étant comptabilisés en résultat net. Actuellement, la Société ne détient pas de tels actifs financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les placements dont l'échéance est prévue pour le prochain exercice sont classés dans les actifs courants et ceux dont la durée à l'échéance est supérieure à un exercice sont classés dans les actifs non courants.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les obligations du gouvernement du Canada, les obligations d'entreprise, les obligations provinciales, ainsi que les certificats de dépôt détenus par la Société liés aux cours cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs sont classés dans les actifs financiers disponibles à la vente et sont présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note 26. Les variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente découlant des variations des taux de change (voir ci-dessous) et les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisées en résultat net. Les autres variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et sont cumulées dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements, dans les capitaux propres. Si le placement est cédé ou s'il est déterminé comme étant déprécié, le profit ou la perte cumulé précédemment et comptabilisé dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Pour ce qui est des actifs financiers, une indication objective de dépréciation comprend les situations suivantes :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie; ou
- Une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients, les actifs sont soumis à un test de dépréciation collectif même s'ils ne se sont pas dépréciés individuellement. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être l'expérience passée de la Société en matière de recouvrements de paiements, une augmentation du nombre de retards de paiements au titre du portefeuille qui ont dépassé la période de crédit moyenne de 60 jours, ainsi que des changements observables dans une situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, et il est établi au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est diminuée de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est diminuée par le biais d'un compte de correction de valeur. Lorsqu'une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle doit être radiée par imputation au compte de correction de valeur.

Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment radiés est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, le montant de la perte de valeur constatée dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)*Décomptabilisation des actifs financiers*

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. À la décomptabilisation d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte cumulé antérieurement dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est également reclassé en résultat net.

(iv) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques*Sources principales d'incertitude relative aux estimations*

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas faciles à établir à partir d'autres sources. Ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes se fondent sur les connaissances sectorielles, la consultation d'experts et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Utilisation d'estimations et exercice de jugements

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements présentés dans les états financiers consolidés sont des décisions prises par la direction, fondées sur l'analyse de l'information pertinente disponible au moment où celles-ci sont prises. Les jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions liées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation des montants financiers.

Des renseignements sur les aspects significatifs de l'incertitude relative aux estimations et des jugements critiques à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-après et dans les notes annexes portant sur des éléments qui comportent un degré d'incertitude important. Les jugements critiques seront réévalués à chaque date de présentation de l'information financière.

Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est fondée sur les estimations de la direction quant aux périodes de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2. Le caractère approprié de la durée d'utilité de ces actifs est évalué annuellement. Les changements aux estimations de la durée d'utilité auraient une incidence sur la dotation aux amortissements future et sur la valeur comptable future des actifs.

Pour établir la durée d'utilité des actifs, la direction utilise son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif dans son ensemble et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

Évaluation des actifs à long terme

La Société effectue des tests de dépréciation sur ses actifs non courants lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. La Société effectue également chaque année des tests de dépréciation pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de dépréciation.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : i) la valeur recouvrable s'entend de la plus élevée de i) la valeur d'utilité ou ii) la juste valeur diminuée des coûts de vente. La détermination de la valeur recouvrable implique le jugement et des estimations de la direction.

La détermination de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les périodes futures.

Régimes d'avantages du personnel

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages du personnel.

Contrats de location

La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés au preneur. Les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. À la date de passation du contrat de location, la Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)*Partenariats*

La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (la « CPIVM ») et à Sault Ste. Marie (la « SSMBA »). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la SPFL, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir de ces derniers comme un ajustement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

La note 6 fournit plus d'information sur les partenariats de la Société.

Pont international des Mille-Îles

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint de la TIBA. Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord.

Il a été établi que même si la Société peut nommer trois des sept membres, la TIBA n'est pas considérée comme une entreprise associée puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci. Cet accord est considéré comme tel en raison de la structure de l'entente avec le partenaire, qui accorde à la Société une quote-part des produits et des charges afférents au pont. Cependant, l'entente n'accorde pas à la Société de droits ni de responsabilités à l'égard des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exploitant du poste frontalier puisque ces actifs et passifs se rapportent au poste.

Éventualités et provisions

- a) Passif relatif au démantèlement : La Société pose un jugement pour déterminer si elle a l'obligation de démanteler et d'enlever un actif, ainsi que de rétablir le site à l'état précédant la construction des actifs. Lorsqu'il est nécessaire de démolir pour faire des ajouts ou des améliorations à un ensemble d'actifs existant, aucun passif relatif au démantèlement n'est comptabilisé étant donné que ces types de démolition ne donnent pas lieu à des obligations juridiques ou implicites. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût du nouvel actif construit et comptabilisés à titre de coûts de préparation du site. Toutefois, lorsqu'un ensemble entier d'actifs est démolé en raison d'une décision gouvernementale (obligation juridique), un passif relatif au démantèlement correspondant aux coûts de démolition est comptabilisé. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût de l'actif démolé.

La provision est estimée au moyen des estimations des flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, du temps requis pour éteindre l'obligation et des taux d'actualisation établis aux fins des calculs. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au démantèlement de trois sites.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

- b) Terrains contaminés : lorsque la direction de la Société détermine que le passif d'un terrain contaminé doit être comptabilisé sous la forme d'une provision, elle doit faire preuve de jugement afin d'évaluer si la Société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et s'il est possible d'évaluer de façon raisonnable le montant de l'obligation. Si la direction détermine que les trois conditions précédentes sont remplies, une provision est comptabilisée pour l'obligation. Une autre solution est de divulguer l'élément de passif dans les notes des états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions précédentes n'est pas remplie, à moins que la possibilité d'une sortie soit considérée comme peu probable.

Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties peuvent être différents des hypothèses et cette différence peut avoir une incidence matérielle sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait de se répercuter de façon négative sur les résultats des opérations consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au terrain contaminé à un emplacement. Elle a déterminé que l'enlèvement du sol contaminé et le traitement des eaux souterraines répondaient aux critères mentionnés précédemment, et que la Société avait l'obligation de décontaminer le sol et les eaux souterraines en vertu des lois environnementales.

4. Modifications futures des méthodes comptables

Les normes ci-après et les modifications aux normes existantes sont publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle de ces normes sur ses états financiers consolidés et, par conséquent, leur incidence n'est pas encore connue à l'heure actuelle. Toutefois, la direction s'attend à mettre en place ces normes à leur date d'entrée en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié la norme IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 ») le 24 juillet 2014. Cette norme remplacera IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 prescrit une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, laquelle remplace de nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Il existe toujours deux catégories d'évaluation pour comptabiliser les passifs financiers sous le régime d'IFRS 9 : à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins que l'option de la juste valeur ne soit appliquée. Le traitement des dérivés incorporés conformément à la nouvelle norme est conforme à celui d'IAS 39 et il est appliqué aux passifs financiers et aux contrats hôtes non dérivés qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »), a été publiée par l'IASB le 28 mai 2014 et remplacera IAS 18, Produits des activités ordinaires, IAS 11, Contrats de construction, et les interprétations connexes qui portent sur les produits. IFRS 15 définit les exigences de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients, sauf les contrats visés par les normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. En vertu d'IFRS 15, les produits sont comptabilisés selon une approche basée sur le contrôle, alors qu'ils sont comptabilisés selon une approche axée sur les risques et avantages en vertu de la norme actuelle. Les sociétés pourront choisir d'appliquer une approche rétrospective modifiée ou complète lorsqu'elles adopteront la norme, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

4. Modifications futures des méthodes comptables (suite)*IFRS 16, Contrats de location*

L'IASB a publié la norme IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 ») le 13 janvier 2016, pour remplacer l'IAS 17, Contrats de location, et l'IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location. IFRS 16 précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats et de fournir les informations à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. La date d'effet de cette norme est pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise si IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients a aussi été appliquée.

5. Adoption des modifications apportées aux normes internationales d'information financière

Au cours de l'année, la Société a adopté les modifications apportées à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La norme IAS 1, Présentation des états financiers, a été modifiée par l'IASB le 18 décembre 2014. Les modifications ont trait i) à l'importance relative; ii) à l'ordre des notes; iii) aux sous-totaux; iv) aux méthodes comptables; et v) au degré de ventilation. Elles ont pour but d'encourager les entités à exercer davantage leur jugement professionnel pour déterminer les informations qu'elles doivent présenter dans leurs états financiers. Ces modifications sont entrées en vigueur au cours des périodes de rapport annuel à compter du 1^{er} janvier 2016 ou après, dans un cadre rétrospectif.

L'adoption de ces modifications apportées à l'IAS 1 a permis à la Société d'enlever toute information relative aux éléments immatériels des états financiers consolidés et des notes. Il n'y a eu aucune modification apportée aux états financiers consolidés, toutefois les notes suivantes ont été modifiées.

- Clients et autres débiteurs (note 9) : l'ancienneté des créances en souffrance, mais non dépréciées a été supprimée, mais une phrase a été ajoutée dans la partie « instruments financiers » (note 26) indiquant qu'il n'y a aucun client ou autre débiteur qui a été modifié;
- Immobilisations corporelles (note 10) : la déclaration de la capitalisation des coûts d'emprunt a été supprimée. En conséquence, les conventions comptables associées aux coûts d'emprunt ont été supprimées de la note 2;
- Immeubles de placement (note 11) : la déclaration des coûts opérationnels directs associés aux immeubles de placement a été supprimée.
- La répartition des fournisseurs et autres créditeurs a été supprimée puisque les autres créditeurs ont historiquement été associés à des biens immatériels. Ces informations ont été déclarées à la note 12 afférente aux états financiers consolidés du 31 mars 2016;
- Les avantages du personnel (note 19) : la déclaration associée aux avantages du personnel postérieurs à la date d'emploi autre que les prestations de retraite pour la prochaine année a été supprimée.
- Opérations entre parties liées (note 22) : la déclaration associée au total des charges, des comptes fournisseurs et des transactions communes a été supprimée; et
- Engagements (note 25) : la déclaration des engagements en vertu des contrats administratifs a été supprimée.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

6. Entreprises communes

La Société a conclu une entente pour établir une entreprise commune avec la SLSDC afin d'exploiter des ponts à péage sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall (Ontario) au Canada et Rooseveltown (New York), aux États-Unis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM. Même si la Société détient la totalité des actions de la CPIVM, l'entente régissant les activités accorde au conseil d'administration de la CPIVM les pleins pouvoirs pour la gestion des activités de la CPIVM. Comme la Société et la SLSDC nomment chacune la moitié des administrateurs, la Société a conclu qu'elle a le contrôle conjoint de la CPIVM avec la SLSDC. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la CPIVM a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat gouvernemental CPIVM. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie du partenariat gouvernemental CPIVM est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, la SLSDC, au montant de 3 073 \$ (2 854 \$ en 2016). Le montant à payer à la SLSDC porte intérêt à un taux qui varie entre 1,10 % et 1,36 % (entre 1,20 % et 1,59 % en 2016) et est payable à vue.

La Société a conclu une entente avec le MDOT pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie par l'entremise d'une entité juridique distincte, la SSMBA, et pour la prestation de services d'exploitation, par l'entremise de l'IBA, une entité du MDOT. La Société a le droit de nommer la moitié des administrateurs du conseil de la SSMBA, qui dirige les activités pertinentes du pont et son exploitation, de sorte que la Société a conclu qu'elle détient le contrôle conjoint avec l'IBA. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la SSMBA a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SSMBA. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SSMBA est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, le MDOT. Les capitaux propres non distribués ne portent aucun intérêt et sont payables à vue au moyen des fonds affectés en vertu de l'entente internationale qui doivent être utilisés exclusivement pour le passage frontalier international à Sault Ste. Marie.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars	2017	2016
	\$	\$
Trésorerie	5 051	10 327
Équivalents de trésorerie	3 680	2 913
Total des trésorerie et équivalents de trésorerie	8 731	13 240

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**8. Placements**

Au 31 mars	2 017	2 016
	\$	\$
Placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti		
Certificats de dépôt	20 894	23 839
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	20 894	23 839
Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur		
Obligations du gouvernement du Canada	1 436	753
Obligations provinciales	2 848	1 786
Obligations de sociétés	2 427	2 209
Total des placements disponibles à la vente	6 711	4 748
Total des placements	27 605	28 587
Moins : tranche à court terme	20 805	23 787
Tranche à long terme	6 800	4 800

La durée moyenne à l'échéance des certificats de dépôt de la Société est de 476 jours (336 jours en 2016), et ils portent intérêt à un taux annuel moyen de 1,52 % (1,38 % en 2016). La durée moyenne à l'échéance des obligations de la Société est de 10,7 ans (9,7 ans en 2016), et elles portent intérêt à un taux effectif moyen de 3,88 % (2,69 % en 2016).

9. Clients et autres débiteurs

Au 31 mars	2 017	2 016
	\$	\$
Ministères et organismes fédéraux	11 906	4 921
Créances clients	790	763
	12 696	5 684

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**10. Immobilisations corporelles**

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Coût							
Solde au 1 avril 2015	13 602	236 276	17 360	80 336	17 454	26 158	391 186
Ajouts	100	1 712	2 110	1 734	63	28 734	34 453
Cessions	-	(3 212)	(1 950)	(599)	-	(242)	(6 003)
Transferts	424	643	3 498	6 950	2 842	(14 357)	-
Solde à la fin de la période 31 mars 2016	14 126	235 419	21 018	88 421	20 359	40 293	419 636
Ajouts	52	364	393	575	69	56 645	58 098
Cessions	-	(17 687)	(119)	(1 909)	-	-	(19 715)
Transferts	-	8 544	2 762	18 266	2 096	(31 354)	314
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	14 178	226 640	24 054	105 353	22 524	65 584	458 333
Amortissement cumulé							
Solde au 1 avril 2015	-	48 114	10 962	17 405	12 970	-	89 451
Éléments éliminés à la cession d'act	-	(522)	(1 895)	(369)	-	-	(2 786)
Amortissement	-	7 159	1 361	3 150	569	-	12 239
Solde à la fin de la période 31 mars 2016	-	54 751	10 428	20 186	13 539	-	98 904
Éléments éliminés à la cession d'act	-	(17 687)	(119)	(1 841)	-	-	(19 647)
Transferts	-	-	-	767	-	-	767
Amortissement	-	7 457	1 678	3 741	681	-	13 557
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	-	44 521	11 987	22 853	14 220	-	93 581
Valeur comptable nette, à la fin de la période 31 mars 2017	14 178	182 119	12 067	82 500	8 304	65 584	364 752
Valeur comptable nette, à la fin de la période 31 mars 2016	14 126	180 668	10 590	68 235	6 820	40 293	320 732

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**10. Immobilisations corporelles (suite)**

Les terrains comprennent un montant de 3 413 \$ (3 361 \$ en 2016) pour les terrains en développement faisant partie du projet de la nouvelle esplanade canadienne à Sault Ste. Marie jusqu'au 1^{er} octobre 2016. Les immeubles comprennent les coûts de déclassement de 827 \$ (1 523 \$ en 2016), desquels un montant de 436 \$ (886 \$ en 2016) a été déprécié à ce jour. Les projets en cours comprennent un montant de 1 592 \$ (1 420 \$ en 2016) de travaux à effectuer pour assainir les terrains contaminés.

11. Immeubles de placement

	Immeubles de placement
	\$
Coût	
Solde au 1 avril 2015	23 882
Ajouts	13
Cessions	(78)
Solde à la fin de la période au 31 mars 2016	23 817
Ajouts	-
Transferts	(314)
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	23 503
Amortissement cumulé	
Solde au 1 avril 2015	3 414
Amortissement	612
Solde à la fin de la période 31 mars 2016	4 026
Amortissement	626
Transferts	(767)
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	3 885
Valeur comptable nette à la fin de la période 31 mars 2017	19 618
Valeur comptable nette à la fin de la période 31 mars 2016	19 791

Les immeubles de placement comprennent des immeubles commerciaux qui sont loués à des tiers.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, les produits locatifs comptabilisés à titre de « contrats de location et permis » se chiffraient à 3 993 \$ (3 763 \$ en 2016). Un loyer conditionnel de 2 645 \$ (2 338 \$ en 2016) est inclus dans les produits locatifs. Aucun immeuble de placement n'était vacant au 31 mars 2017.

Au cours de l'exercice, deux transferts ont été effectués entre les postes « Immobilisations corporelles » et « Immeubles de placement ».

- i. Des montants de 777 \$ en coûts et 767 \$ en cumul des amortissements ont été transférés des immeubles de placement aux immobilisations corporelles (immeubles). Ces montants découlent des immeubles à Point Edward qui ne sont plus loués à des tiers.
- ii. Un montant de 463 \$ en coûts a été transféré des immobilisations corporelles (projets en voie de réalisation) aux immeubles de placement. Ce montant découle des projets à Sault Ste. Marie.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

11. Immeubles de placement (suite)

Les justes valeurs des immeubles de placement ont été établies en fonction des évaluations effectuées par un évaluateur indépendant actuellement membre de l'Institut canadien des évaluateurs. La juste valeur de 21 713 \$ a été établie au 31 mars 2017. La juste valeur de l'immeuble n'a pas été établie en fonction de transactions observables sur le marché en raison de la nature de l'immeuble et du manque de données comparables. La juste valeur a été établie en estimant le coût de remplacement du bâtiment, tout en déduisant l'obsolescence et en considérant des données comme le type de bâtiment, l'âge, la condition et l'emplacement géographique du bâtiment, ainsi que les systèmes mécaniques qui s'y rattachent.

Au cours de l'exercice précédent, la juste valeur de l'immeuble de placement à Point Edward était établie en fonction d'une évaluation effectuée par un évaluateur indépendant, la valeur de l'immeuble à Sault Ste. Marie était établie en fonction des dépenses réelles engagées, et la valeur de l'immeuble aux Mille-Îles était établie en fonction de l'achat d'immeubles à proximité de cet endroit. La juste valeur était 25 524 \$ au 31 mars 2016.

12. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles
	\$
Coût	
Solde au 1 avril 2015	1 028
Ajouts	-
Solde à la fin de la période 31 mars 2016	1 028
Ajouts	-
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	1 028
Amortissement cumulé	
Solde au 1 avril 2015	985
Amortissement	18
Solde à la fin de la période 31 mars 2016	1 003
Amortissement	9
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	1 012
Valeur comptable nette à la fin de la période 31 mars 2017	16
Valeur comptable nette à la fin de la période 31 mars 2016	25

La Société n'est propriétaire d'aucune immobilisation incorporelle développée à l'interne.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

13. Provisions

	Sault			Total
	Cornwall ⁱ	Ste. Marie ⁱⁱ	Mille-Îles ⁱⁱⁱ	
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 avril 2015	11 933	856	685	13 474
Désactualisation	34	29	(4)	59
Augmentation (réduction) des provisions comptabilisées	135	(25)	1 287	1 397
Réductions découlant de paiements	(10 737)	(185)	(20)	(10 942)
Solde à la fin de la période 31 mars 2016	1 365	675	1 948	3 988
Désactualisation	-	19	16	35
Augmentation (réduction) des provisions comptabilisées	3 531	128	462	4 121
Réductions découlant de paiements	(702)	(661)	(1 215)	(2 578)
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	4 194	161	1 211	5 566
Moins : tranche à court terme	-	161	1 211	1 372
Tranche à long terme	4 194	-	-	4 194

- i. La Société a terminé la démolition du pont à haute travée à Cornwall, mais pas celle des piles immergées. Au cours de l'exercice, la Société a déterminé qu'il y avait plus de chance que les piles immergées soient démolies que le contraire. Par conséquent, un passif relatif au démantèlement des piles immergées a été comptabilisé. L'estimation des coûts du passif relatif au démantèlement dépend des estimations techniques à l'égard de l'échéancier, de l'inflation, de l'état du site, ainsi que du fait que la démolition soit donnée en sous-traitance ou effectuée à l'interne. Les flux de trésorerie estimés non actualisés peuvent varier entre 3 500 \$ et 6 000 \$ selon la probabilité que la démolition soit effectuée à l'interne ou donner en sous-traitance. Les flux de trésorerie ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux se situant entre 2,23 % et 2,59 %. Étant donné les différents scénarios de démolition, les flux de trésorerie non actualisés peuvent varier entre 2 862 \$ et 5 742 \$. En utilisant ces variables, une charge d'entretien de 3 531 \$ est comptabilisée. Cette charge représente les flux de trésorerie actualisés comme passif de 4 194 \$, réduit par le passif résiduel de la démolition du pont à haute travée de 663 \$.
- ii. La Société a entamé la construction d'un nouveau complexe canadien à Sault Ste. Marie. Dans le cadre de la construction du nouveau complexe, les actifs existants seront démolis. Les estimations liées au passif relatif au démantèlement dépendent de variables techniques comme l'échéancier, l'inflation, les conditions du site et l'échéancier de l'entrepreneur. Les flux de trésorerie estimés de 1 202 \$ (1 074 \$ en 2016) requis pour régler le passif relatif au démantèlement ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux se situant entre 2,08 % et 2,10 % (entre 2,08 % et 2,10 % en 2016).

Selon le calendrier actuel du projet, les paiements en espèces pour la démolition des structures existantes devraient être effectués pendant l'année civile 2017. Ces flux de trésorerie seront financés au moyen du financement gouvernemental qui sera reçu au moment de la démolition.

- iii. La Société a également entrepris un projet de construction d'un nouveau complexe douanier à Lansdowne, pour le pont international des Mille-Îles. Dans le cadre de la construction du nouveau complexe, les actifs existants seront démolis. Les estimations liées au passif relatif au démantèlement dépendent de variables techniques comme l'échéancier, l'inflation, les conditions du site et l'échéancier de l'entrepreneur. Les flux de trésorerie estimés de 853 \$ (563 \$ en 2016) requis pour régler le passif relatif au démantèlement ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux se situant entre 2,08 % et 2,10 % (entre 2,08 % et 2,10 % en 2016).

Selon le calendrier actuel du projet, les paiements en espèces pour la démolition des structures existantes devraient être effectués pendant l'année civile 2017. Ces flux de trésorerie seront financés au moyen du financement gouvernemental qui sera reçu au moment de la démolition.

De plus, une provision pour le terrain contaminé à l'emplacement de Lansdowne a été comptabilisée en fonction des meilleures estimations de la direction sur les décaissements de trésorerie probables associés à l'assainissement du site en construction. En ce qui concerne l'estimation des montants non courants, la direction a envisagé une série de scénarios dont l'éventualité n'est pas plus probable pour l'un que pour l'autre.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Les flux de trésorerie estimés de 1 607 \$ (1 420 \$ en 2016) requis pour régler le passif relatif au terrain contaminé ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux se situant entre 0 % et 2,10 % (entre 0 % et 2,1 % en 2016).

Selon les meilleures estimations de la direction à l'égard de l'échéancier du projet, les décaissements de trésorerie pour l'assainissement du terrain doivent prendre fin d'ici l'été 2017. Ces flux de trésorerie seront financés au moyen du financement gouvernemental qui sera reçu au moment de l'assainissement du terrain.

Pour Lansdowne, les provisions totales de 1 211 \$ (1 948 \$ en 2016) comprennent le passif relatif au démantèlement de 438 \$ (528 \$ en 2016), duquel un montant de 438 \$ (143 \$ en 2016) est courant, ainsi que le passif relatif à l'assainissement du terrain de 773 \$ (1,420 \$ en 2016), duquel 773 \$ (660 \$ en 2016) est courant.

14. Retenues de garantie

La Société retient provisoirement une tranche du montant total à payer aux entrepreneurs afin de s'assurer que ceux-ci remplissent leurs obligations relatives à la garantie, ainsi qu'aux travaux de redressement et de correction de défauts. Chaque contrat individuel prévoit que la Société paie les retenues de garantie lorsque les travaux sont presque achevés. De telles retenues de garantie sont applicables aux travaux de construction et de démolition du complexe douanier des Mille-Îles, au projet de construction du complexe douanier de Sault Ste. Marie, à la remise en état des piles du pont à Lansdowne, ainsi qu'aux projets à Point Edward, notamment l'installation du programme de péage automatisé, les projets de resurfaçage de l'esplanade, le projet de resurfaçage de la travée du pont.

15. Produits différés

Au 31 mars	2 017	2 016
	'\$	'\$
Cartes de débit	67	68
Jetons/billets de véhicules transportant des passagers	685	1 294
Péages payés d'avance pour les véhicules frontaliers et commerciaux	1 760	1 451
Locations d'installations payées d'avance, à court terme	186	387
Locations d'installations payées d'avance, à long terme	1 820	1 971
Total des produits différés	4 518	5 171
Moins : tranche à court terme	2 698	3 200
Tranche à long terme	1 820	1 971

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**16. Emprunts à payer**

Au 31 mars	2 017	2 016
	Valeur comptable	Valeur comptable
	\$	\$
a) Facilité de crédit à terme de 15 millions \$		
4 millions \$ à un taux fixe de 3,37 % jusqu'au 27 juillet 2016	–	3 485
4 millions \$ à un taux fixe de 3,81 % jusqu'au 27 juillet 2018	3 394	3 511
3 millions \$ à un taux fixe de 2,85 % jusqu'au 27 juillet 2019	2 493	2 588
4 millions \$ à un taux fixe de 4,42 % jusqu'au 27 juillet 2021	3 436	3 546
Payable mensuellement		
b) Facilité de crédit		
5 millions \$ à un taux fixe de 3,28 % jusqu'au 15 mars 2018	4 243	4 442
Total des emprunts	13 566	17 572
Moins : tranche à court terme	4 578	4 006
Tranche à long terme	8 988	13 566

Le paiement du capital et des intérêts de la facilité de crédit à terme et de la facilité de crédit pour les cinq prochains exercices et par la suite se présente comme suit :

Au 31 mars	2017		
	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2018	4 578	483	5 061
2019	3 494	253	3 747
2020	2 419	161	2 580
2021	134	133	267
2022	2 941	43	2 984
	13 566	1 073	14 639

La Société dispose de deux facilités de crédit distinctes, d'un montant total de 20 000 \$ (25 000 \$ en 2016), auprès d'une banque à charte canadienne. Le ministre des Finances a approuvé ces facilités dans le cadre du plan de financement de la Société.

1. La première facilité de crédit est une facilité à échéance dégressive dont le prélèvement initial, d'un montant de 15 000 \$, est assorti d'un taux fixe et constitue un passif non courant dont les paiements périodiques en capital et en intérêts ne doivent pas avoir une échéance de plus de 25 ans. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 17). Au 31 mars 2017, une somme totale de 9 323 \$ (13 130 \$ en 2016), prélevée en trois tranches, restait due sur cette facilité. En janvier 2016, la Société a mis en place un plan de remboursement de sa dette qui précise son intention de rembourser ces tranches au moment de leur renouvellement, en attente des autorités gouvernementales. Ces paiements ont été indiqués comme des paiements de capital dans le tableau précédent.
2. La deuxième facilité est une facilité de crédit à terme non renouvelable et non garantie de 5 000 \$ qui a servi à financer l'acquisition de biens dans le cadre du projet de réfection du complexe douanier canadien au pont international de Sault Ste. Marie. Les conditions de remboursement prévoient un paiement mensuel de 28 \$ pendant 20 ans, à un taux d'intérêt établi à 3,28 % pour cinq ans. Au 31 mars 2017, le solde du capital à rembourser s'élevait à 4 243 \$ (4 442 \$ en 2016). En janvier 2016, la Société a mis en place un plan de remboursement de sa dette qui précise son intention de rembourser entièrement cet emprunt au moment de son renouvellement, en attente des autorités gouvernementales. Ce remboursement a été indiqué comme un paiement de capital dans le tableau précédent.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

17. Obligations à payer

Au 31 mars	2017	2016
	Valeur comptable	Valeur comptable
	\$	\$
Obligations de série 2002-1 venant à échéance le 9 juillet 2027, payables semestriellement, le 9 janvier et le 9 juillet	66 471	70 740
Total obligations à payer	66 471	70 740
Moins : tranche à court terme	4 556	4 269
Total des obligations à long terme à payer	61 915	66 471

Le paiement du capital et des intérêts des obligations pour les cinq prochains exercices et par la suite se présente comme suit :

Au 31 mars	2017		
	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2018	4 556	4 330	8 886
2019	4 863	4 023	8 886
2020	5 191	3 695	8 886
2021	5 539	3 347	8 886
2022	5 914	2 973	8 887
Par la suite	40 408	8 466	48 874
	66 471	26 834	93 305

La Société a émis des obligations-recettes de série 2002-1, d'une valeur nominale de 110 000 \$, portant intérêt à 6,41 %, payables semestriellement et venant à échéance le 9 juillet 2027.

Il s'agit d'obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et de Sa Majesté du chef du Canada, en sa qualité de mandante. En cas de défaut de paiement, le paiement du capital et des intérêts sur les obligations par Sa Majesté du chef du Canada est assujéti à un financement gouvernemental.

Les exigences ci-dessous s'appliquent à toutes les obligations en circulation et à toute obligation en vertu de l'acte de fiducie :

- i) Le paiement des montants en capital et en intérêts se fait aux dates prévues.
- ii) Une assurance est souscrite selon des modalités et pour un montant conforme à des pratiques commerciales saines et aux normes du secteur.
- iii) Sauf dans le cas d'emprunts résultant de variations de la valeur à la résiliation de contrats de swap et dans le cas d'obligations relatives à un prix d'achat dont le montant total demeure en tout temps inférieur ou égal à 2 000 \$, la Société doit s'abstenir de contracter ou de prendre en charge des dettes additionnelles ou d'en être responsable d'une quelconque façon à moins que ce soit en vertu d'un acte de fiducie supplémentaire. Au 31 mars 2017, la Société n'est partie à aucun contrat de swap en vigueur (0 \$ en 2016).
- iv) La valeur consolidée des emprunts, des dettes subordonnées et des obligations relatives à un prix d'achat ne dépasse pas les limites imposées à la Société sur le montant des emprunts impayés.

Les coûts de transaction comprennent les coûts pour la restructuration des obligations de 1 660 \$ qui ont été ajoutés au montant principal des obligations à payer de 110 000 \$, résultant de la restructuration des obligations en raison de la fusion de l'ancienne APBW et de l'ancienne SPFL.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**18. Financement d'immobilisations différé**

La Société a reçu et continue de recevoir du financement du gouvernement du Canada pour certains de ses grands projets d'investissement. Dans l'état consolidé de la situation financière, on comptabilise ce financement comme un financement d'immobilisations différé correspondant au montant des biens amortissables. La comptabilisation de ce financement en résultat net est limitée, pour chaque période, aux mêmes taux d'amortissement que ceux indiqués à la note 2.

Au 31 mars	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de la période	30 900	7 128
Financement public reçu pour dépenses d'investissement	52 869	24 002
Amortissement du financement d'immobilisations différé	(613)	(230)
Solde à la fin de la période	83 156	30 900
Moins : tranche à court terme	1 895	272
Tranche à long terme	81 261	30 628

19. Avantages sociaux du personnel*Prestations de retraite*

La Société a retenu les services de deux sociétés externes pour gérer et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de la Société peuvent choisir de participer au régime de retraite, sous réserve des exigences d'admissibilité. Il s'agit d'un régime de retraite financé au moyen de cotisations définies dans le cadre duquel les membres peuvent cotiser jusqu'à 11,5 % de leur revenu annuel. En vertu du régime, la Société doit verser des cotisations équivalentes (jusqu'à 6,5 %), et certains employés admissibles reçoivent le double de leurs cotisations. Conformément à la directive mentionnée à la note 1, la Société révisera les cotisations des employés et de l'employeur. Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 386 \$ (362 \$ en 2016).

En outre, les employés de la CPIVM participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »). Conformément au Régime, le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations obligatoires de l'employeur d'après un multiple des cotisations salariales obligatoires. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était un multiple de 1,01 (1,15 en 2016) pour les employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2013. Pour les employés embauchés après le 31 décembre 2012, le taux de cotisation général en vigueur à la fin de l'exercice était un multiple de 1,00 (1,11 en 2016). Le gouvernement du Canada a l'obligation réglementaire de verser les prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada/Québec, et elles sont indexées à l'inflation. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 52 \$ (54 \$ en 2016) au cours de la période.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan. La SSMBA doit verser des cotisations au régime de retraite à prestations définies en fonction d'un taux établi sur une base actuarielle. Pour ce qui est du régime de retraite à cotisations définies, la SSMBA doit cotiser un montant correspondant à 4,0 % de la paie, et égaler toute cotisation additionnelle jusqu'à un maximum de 3,0 %. Les exigences en matière de cotisations pour les membres du régime et la SSMBA sont établies et modifiées en vertu des lois de l'État. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 317 \$ (637 \$ en 2016) au cours de l'exercice.

Les cotisations prévues pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2018 liés au Régime de pension de retraite de la fonction publique et au régime de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan sont similaires aux cotisations effectuées au cours de cette année fiscale.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

19. Avantages sociaux du personnel (suite)*Autres avantages*

Outre le régime de retraite, la Société fournit des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles sous forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance vie et d'un programme d'aide aux employés, ainsi que d'autres avantages à long terme qui constituent des récompenses pour états de service. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période sont passés en charges à mesure que les services sont rendus. Les risques associés à ces avantages comprennent les changements apportés aux taux d'actualisation, aux taux de mortalité, aux coûts des indemnités par participant et à l'inflation générale qui peuvent causer la volatilité des résultats financiers de la Société. L'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2017.

Le tableau suivant présente la situation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite :

Au 31 mars

Obligation au titre des prestations définies	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
	\$	\$
Solde au 1 avril 2015	7 454	77
Coût des services rendus au cours de la période	251	5
Coût des services passés	(72)	–
Coût financier	285	3
Perte actuarielle (gain actuariel) – autre	(8)	1
(Gain) actuariel – hypothèses financières	(459)	(1)
Prestations payées	(94)	(7)
Solde à la fin de la période au 31 mars 2016	7 357	78
Coût des services rendus au cours de la période	255	5
Coût des services passés	(640)	–
Coût financier	302	3
Perte actuarielle (gain actuariel) – autre	5	(1)
Perte actuarielle – hypothèses financières	323	1
Prestations payées	(112)	(3)
Solde à la fin de la période au 31 mars 2017	7 490	83

Le passif du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite totalise 7 573 \$ (7 435 \$ en 2016).

La variation des autres éléments du résultat global au cours de la période se présente comme suit :

Au 31 mars	2017	2016
	\$	\$
Gain actuariel (perte actuarielle) au cours de l'exercice	(328)	467
Autres éléments du résultat global	(328)	467

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**19. Avantages sociaux du personnel (suite)**

La charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée en résultat net au cours de la période se présente comme suit :

Au 31 mars	2017	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	255	5
Coût des services passés	(640)	-
Coût financier	302	3
Charge nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée au cours de la période	(83)	8
Au 31 mars	2016	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	251	5
Coût des services passés	(72)	-
Coût financier	285	3
Charge nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée au cours de la période	464	8

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette au titre du régime d'avantages se présentent comme suit :

Au 31 mars	2017	2016
Hypothèses moyennes pondérées		
Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées	3,80 %	4,00 %
Taux d'actualisation, coût des prestations	4,00 %	4,00 %
Taux d'augmentation estimatifs des coûts des indemnités par participant		
Inflation générale	2,50 %	2,50 %
Soins dentaires et soins de la vue	4,50 %	4,50 %
Programme d'aide aux employés	2,50 %	2,50 %
Taux de mortalité		

**Table de mortalité du secteur public (CPM) –
Améliorations générationnelles selon l'échelle B CPM**

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

19. Avantages sociaux du personnel (suite)

Au 31 mars 2017, le taux d'inflation présumé relatif aux coûts des soins de santé s'établissait à 6,6 % (7,0 % en 2016) par année, et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4,5 % (4,5 % en 2016) par année à l'exercice 2022-2023.

L'échéance moyenne prévue des obligations au titre du régime est de 22 ans.

Analyse de sensibilité

La Société a examiné les hypothèses utilisées aux fins des calculs actuariels et elle a déterminé que les hypothèses suivantes pourraient avoir une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations définies :

Au 31 mars	2017	2016
Taux d'actualisation – augmentation de 1 %	(1 331)	(1 344)
Taux d'actualisation – diminution de 1 %	1 758	1 766
Taux de mortalité futur – augmentation de l'âge de un an	(347)	(330)
Taux de mortalité futur – diminution de l'âge de un an	357	337
Taux tendanciels – augmentation de 1 %	1 785	1 671
Taux tendanciels – diminution de 1 %	(1 342)	(1 288)

L'analyse de sensibilité ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable qu'une variation des hypothèses se produise sans que les autres hypothèses changent, certaines hypothèses étant corrélées.

20. Capital émis

Les statuts constitutifs de la Société permettent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Deux actions de la Société ont été émises et entièrement payées.

21. Information supplémentaire sur les charges

Les tableaux suivants ventilent les charges par nature pour chaque fonction dans l'état consolidé du résultat global pour la période close au 31 mars 2017 et pour 2016.

Période close le 31 mars	2017	2016
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	14 767	14 336
Amortissement des immobilisations corporelles	13 557	12 239
Biens et services	3 963	3 736
Démantèlement	3 659	-
Réparations et entretien	2 681	3 203
Services professionnels	1 883	1 447
Conversion des devises	1 079	471
Amortissement des immeubles de placement	626	612
Perte à la cession d'actifs	68	3 059
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	18
Total des charges	42 292	39 121

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

22. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et sa quote-part de ses entreprises communes ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre parties liées relatives aux avantages du personnel sont présentées à la note 19, et les placements dans des obligations d'État et des certificats de dépôt sont présentés à la note 8.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

Transactions avec des entités liées à une autorité publique

La Société est liée, en raison d'une propriété commune, à l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada, y compris ses organismes et sociétés d'État. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées à leur juste valeur.

Les charges engagées auprès d'entités liées à une autorité publique sont constituées du remboursement de frais associés à des projets de l'exercice précédent, des frais de construction, des frais juridiques et des frais d'administration. Les produits provenant d'entités liées à une autorité publique sont principalement constitués de financement gouvernemental ainsi que des frais relatifs à la construction d'installations de l'ASFC et de la démolition de la structure du pont à travée haute à Cornwall.

Au cours de la période, la Société mère a comptabilisé un financement gouvernemental de 55 391 \$ (33 943 \$ en 2016). Au 31 mars 2017, la Société mère a comptabilisé des débiteurs liés à des parties liées de 11 906 \$ (4 900 \$ en 2016).

La Société mère reçoit également des services sans frais, comme l'audit des états financiers, ce qui n'a pas été reflété dans les présents états financiers consolidés.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont définis comme les membres du conseil d'administration et des équipes de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, du contrôle et de la direction des activités de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Période close le 31 mars	2017	2016
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	962	940
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	78	75
Total	1 040	1 015

23. Location d'installations

La Société a conclu des contrats avec des entreprises qui louent des locaux dans les bâtiments de la Société à divers postes frontaliers. Les loyers conditionnels, fondés sur les ventes réalisées dans les boutiques hors taxes, sont la principale composante des loyers que reçoit la Société de ces preneurs. Le loyer d'une des boutiques comporte une composante fixe de moindre importance. Les produits conditionnels comptabilisés au cours de la période considérée à l'égard de ces boutiques se sont élevés à 2 645 \$ (2 338 \$ en 2016). Le preneur de la boutique hors taxes au poste frontalier à Point Edward a également payé pour l'agrandissement du bâtiment. Ce paiement a été enregistré au titre des produits différés et est comptabilisé en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location non résiliable.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

23. Location d'installations (suite)

Les loyers minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

Au 31 mars	2017	2016
	\$	\$
Moins de un an	932	824
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	2 664	2 359
Plus de cinq ans	556	993
Total	4 152	4 176

24. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est demanderesse ou défenderesse ou est partie à certaines réclamations ou poursuites en cours. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et qu'il est possible d'estimer de façon raisonnable la perte qui en découlerait, un passif estimatif est comptabilisé à titre de charge dans les états financiers consolidés. Au 31 mars 2017, il y avait quatre réclamations déposées par des employés actuels et passés à l'égard de la Société et une réclamation déposée par le syndicat. La direction est d'avis que le règlement de ces réclamations ne donnera pas lieu à des passifs significatifs pour la Société. Le calendrier des sorties de trésorerie relatif à ces réclamations est incertain, puisqu'il dépend de l'issue d'événements particuliers, y compris, sans s'y limiter, la durée des procédures judiciaires.

La Société est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale CPIVM et Sa Majesté quant à son mandat de perception des péages du pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 000 \$, sous réserve de la prise en compte des péages et des produits tirés du pont. Transports Canada assume la responsabilité de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mère et dans le cadre de cette réclamation, elles sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de Sa Majesté. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre Sa Majesté, cette instance ayant préséance. Par ailleurs, les procédures judiciaires à long terme de cette affaire, qui s'étendent sur des décennies, et la base d'inclusion des éléments relatifs aux péages et aux produits tirés du pont doivent également faire l'objet de délibérations.

25. Engagements visant des dépenses

a) La Société a des obligations contractuelles qui portent principalement sur des contrats d'entretien et de construction, et des baux, totalisant 26 290 \$ (28 413 \$ en 2016). L'entente de location concerne les locaux à bureaux situés à Ottawa. Aucune option de renouvellement n'existe pour cette location.

Au 31 mars 2017, des contrats de projets d'investissement ont été octroyés pour l'achat d'immobilisations corporelles, pour des engagements en cours de 21 951 \$ (24 802 en 2016).

Les contrats d'entretien et d'autres contrats octroyés représentent des engagements en cours de 1 788 \$ (470 \$ en 2016) au 31 mars 2017.

b) Dans le cours normal des activités, la Société conclut des ententes contractuelles pour des biens et services, dont les durées sont de plus d'un (1) an. Les décaissements dépendent principalement des exigences futures en matière de volume et sont assujettis aux droits de résiliation de la Société prévus dans les contrats.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**25. Engagements visant des dépenses (suite)**

Le tableau suivant présente le total des engagements en vertu des contrats de projets d'investissement et d'entretien selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance.

Au 31 mars	2017	2016
	\$	\$
Moins de un an	22 088	16 733
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	1 651	8 823
Plus de cinq ans	—	—
Total	23 739	25 556

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux locaux à bureaux, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2017	2016
	\$	\$
Moins de un an	280	77
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	1 119	1 119
Plus de cinq ans	1 152	1 661
Total	2 551	2 857

26. Instruments financiers*Juste valeur*

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 31 mars	2017		
	Valeur	Côté	Niveau
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements disponibles à la vente	6 711	6 711	Niveau 2
Instruments financiers évalués au coût amorti			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	21 028	20 894	Niveau 1
Emprunts	13 601	13 566	Niveau 2
Obligations à payer	82 773	66 471	Niveau 2

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**26. Instruments financiers (suite)**

Au 31 mars	2016		
	Valeur	Coût	Niveau
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements disponibles à la vente	4 748	4 748	Niveau 2
Instruments financiers évalués au coût amorti			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	23 963	23 839	Niveau 1
Emprunts	17 593	17 572	Niveau 2
Obligations à payer	89 491	70 740	Niveau 2

La notation financière des placements disponibles à la vente reste conforme à la politique de placement de la Société, qui exige que tous les placements soient au moins de catégorie A, en fonction des notations financières externes.

La juste valeur des placements disponibles à la vente est évaluée quotidiennement par les services indiciaires de FTSE TSX Debt Market.

La juste valeur des placements détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les cours sur les marchés boursiers actifs pour des actifs identiques.

Une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui met en application un coefficient égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des emprunts et des obligations dont les modalités sont similaires, a été utilisée pour établir la juste valeur des emprunts et des obligations à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. La Société est assujettie au risque de crédit en raison de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements disponibles à la vente et des créances clients et autres débiteurs.

La Société gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des membres de l'Association canadienne des paiements ou avec le gouvernement du Canada et en surveillant étroitement l'émission de crédit à l'intention de clients commerciaux et le recouvrement de ce crédit. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit de la Société, présentée dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Il n'y avait aucune provision comptabilisée au 31 mars (zéro en 2016). Le risque de crédit de la Société n'est pas important.

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements disponibles à la vente est réduit considérablement en s'assurant que les surplus de trésoreries soient investis dans des placements très liquides. La politique de la Société consiste à investir les surplus de trésoreries dans des instruments à faible risque auxquels on a attribué la notation « A » ou une notation équivalente. La direction est d'avis que le risque de perte n'est pas important. Le risque de crédit associé aux débiteurs est atténué par le fait qu'une grande partie du montant à recevoir est dû par des ministères fédéraux généralement dans les 90 jours. Au 31 mars 2017, les créances auprès de ministères fédéraux représentaient 94 % du montant total à recevoir (86 % en 2016).

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**26. Instruments financiers (suite)***Risque de liquidité*

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets, en maintenant des réserves de liquidités et des facilités de crédit, en établissant des prévisions concernant la trésorerie et en surveillant les flux de trésorerie, ainsi qu'en faisant correspondre les modalités des placements avec le calendrier des décaissements prévus. La Société investit les surplus de liquidités dans des titres de sociétés et de gouvernements de grande qualité, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux directives du ministre des Finances.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société fondée sur les flux de trésorerie attendus de la date de l'état consolidé de la situation financière à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels.

Au 31 mars	2017			
	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 mois à un an	Plus de un an
	\$	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	12 026	10 059	1 854	113
Retenues de garantie	2 663	232	2 431	-
Dettes à long terme à payer	107 944	256	13 691	93 997
Total	122 633	10 547	17 976	94 110

Au 31 mars	2016			
	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 mois à un an	Plus de un an
	\$	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	11 350	8 866	2 385	99
Retenues de garantie	2 157	430	1 116	611
Dettes à long terme à payer	121 376	315	13 117	107 944
Total	134 883	9 611	16 618	108 654

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des cours du marché aient une incidence sur les résultats. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est assujettie au risque de taux d'intérêt à l'égard de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2017 ne serait pas significative.

Certains placements disponibles à la vente portent intérêt à un taux fixe. Les placements disponibles à la vente incluent également des obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des banques assorties de taux d'intérêt fixes et dont l'échéance moyenne s'établit à 10,7 ans (9,7 ans en 2016). La juste valeur de marché de ces instruments subit indirectement l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2017 ne serait pas significative.

Les facilités de crédit, les emprunts et les obligations à payer portent également intérêt à des taux fixes. Toutefois, une variation de la juste valeur n'aurait pas d'incidence sur le résultat net de la Société, étant donné que la Société maintient les passifs jusqu'à leur échéance.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

26. Instruments financiers (suite)

Une fluctuation des taux de change pendant l'année influencerait de manière considérable sur les revenus tirés des postes de péage. La baisse du dollar canadien au cours de l'exercice 2017 a engendré une augmentation des produits tirés des péages, qui est comptabilisée en dollars canadiens. Une baisse hypothétique du dollar canadien de 1 % pendant l'exercice financier aurait produit une augmentation de 132 \$ (149 \$ en 2016) en revenus comptabilisés tirés des péages. Puisque les partenaires américains exploitants de ponts utilisent les banques locales, la trésorerie en dollars américains de la SPFL est détenue dans différentes banques. Au 31 mars 2017, le solde des encaisses en dollars américains de la Société était de 2 873 \$ (1 911 \$ en 2016). Une variation hypothétique de 1 % du taux de change au 31 mars 2017 aurait produit un gain ou une perte de 37 \$ (25 \$ en 2016). La Société gère ce risque en ajustant périodiquement les tarifs des péages américains en fonction du taux canadien et inversement, et en convertissant les soldes des comptes bancaires américains en dollars canadiens, le cas échéant.

Gestion des capitaux

La Société définit ses capitaux comme ses résultats non distribués, son capital social et son cumul des autres éléments du résultat global.

Selon les autorisations législatives, le montant maximal que la Société peut emprunter se chiffre à 130 000 \$ (130 000 \$ en 2016), sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

La Société a pour objectif, en ce qui a trait à la gestion des capitaux, de préserver sa capacité à assurer la continuité de l'exploitation, à financer ses actifs et à réaliser sa mission et ses objectifs.

27. Données comparatives

Au cours de la préparation des états financiers consolidés de cette année, la direction a remarqué que certains coûts n'avaient pas été attribués aux bons postes de charges dans l'état consolidé du résultat global à l'égard des données comparatives. Par conséquent, les charges d'exploitation sont passées de 6 387 \$ à 5 778 \$, les charges du pont international des Mille-Îles de 5 964 \$ à 6 430 \$, les charges d'entretien de 14 706 \$ à 14 468 \$, et les charges d'exploitation de l'Agence des services frontaliers du Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont passées de 3 857 \$ à 4 238 \$. Le reclassement des dépenses découle d'erreurs d'attribution et non de modifications apportées à la présentation fonctionnelle des charges conformément aux politiques comptables (comme déclaré dans la note 2). Le reclassement n'a aucun impact sur le total des charges de 39 121 \$ ni sur l'état consolidé de la situation financière. De même, les charges par nature déclarées dans la note 21 n'ont pas été attribuées aux bons postes de dépenses à l'égard des données comparatives. En conséquence, les salaires et les avantages sociaux des employés sont passés de 12 157 \$ à 14 336 \$, les charges de biens et services de 4 035 \$ à 3 736 \$, les charges d'entretien 5 461 \$ à 3 203 \$, alors que les charges pour services professionnels sont passées de 1 069 \$ à 1 447 \$.

La juste valeur des immeubles de placement au 31 mars 2016, comme déclarée dans la note 11, a été mise à jour pour passer de 29 326 \$ à 25 524 \$. Ce changement découle d'une erreur typographique dans la note 11 des états financiers consolidés du 31 mars 2016.

28. Événements subséquents

Après le 31 mars 2017, la Société a conclu des engagements totalisant 1 941 \$ afin d'améliorer les projets d'immobilisation corporelle importants. Le contrat le plus important, s'élevant à 1 722 \$, concerne la peinture du pont à Sault Ste. Marie.



Un panneau géant souhaitant la “Bienvenue au Canada” a été construit afin d’être installé au-dessus des voies de circulation au pont Blue Water à Point Edward, pour coïncider avec le 150^e anniversaire du Canada.



CANADA 150



8 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2017)



Connie Graham ¹	Présidente
Diana Dodge ⁴	Vice-présidente
Gary Atkinson ²	Administrateur
Pascale Daigneault ³	Administratrice
Micheline Dubé, FCPA, FCMA ⁵	Administrateur
Rick Talvitie ⁶	Administrateur
Debbie Tropea ⁷	Administratrice

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ FINANCES ET AUDIT

Debbie Tropea	Présidente
Diana Dodge	Membre
Rick Talvitie	Membre

COMITÉ DE GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

Pascale Daigneault	Présidente
Gary Atkinson	Membre
Diana Dodge	Membre

DIRIGEANTS

Micheline Dubé, FCPA, FCMA	Présidente et première dirigeante
Natalie Kinloch, CPA, CA	Chef des finances et opérations
Jacques E. Pigeon, c.r.	Secrétaire de la Société

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2017)

Micheline Dubé	Présidente et administratrice
Carrie-Mann Lavigne	Vice-présidente
Natalie Kinloch	Administratrice
Thomas Lavigne	Administrateur
Kevin O'Malley	Administrateur
Jacques E. Pigeon, c.r.	Administrateur
Nancy Scott	Administratrice
Vacant	Administrateur

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GESTION

Micheline Dubé	Présidente
Carrie Mann-Lavigne	Membre

COMITÉ FINANCES ET AUDIT

Nancy Scott	Présidente
Natalie Kinloch	Membre
Jacques E. Pigeon, c.r.	Membre

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Micheline Dubé	Présidente et première dirigeante
Carrie Mann-Lavigne	Vice-présidente
Natalie Kinloch	Trésorière
Jacques E. Pigeon, c.r.	Avocat principal et secrétaire de la Société
Nancy Scott	Assistante-trésorière
Wade Dorland	Directeur de pont

ANNEXE - BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

SIÈGE SOCIAL D'OTTAWA

200-55 rue Metcalfe
Ottawa, Ontario K1P 6L5



1-866-422-6346



(613) 366-5074



(613) 366-5174

Bureau du pont Blue Water

1555 Venetian Blvd,
Point Edward, Ontario, N7T 0A9



1-866-422-6346



(519) 336-2720



(519) 336-7622

www.pontsfederaux.ca / info@pontsfederaux.ca

FILIALE

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

200 Akwesasne International Road
Akwesasne, ON
K6H 5R7



(613) 932-6601



(613) 932-9086

www.cpivm.ca

PARTENAIRES

SAULT STE. MARIE BRIDGE AUTHORITY

934 Bridge Plaza
Sault Ste. Marie, MI 49783



(906) 906-635-5255

www.saultbridge.com

THE THOUSAND ISLANDS BRIDGE AUTHORITY

P.O. Box 10
Lansdowne, Ontario K0E 1L0



(315) 482-2501



(315) 482-5925

www.tibridge.com

